



MARCO-EN-BARŒUL
UN ART DE VIVRE



NOTE DE SYNTHÈSE
DU BUDGET PRIMITIF 2018



PREAMBULE

Voilà plus de 4 ans que la Ville de Marcq-en-Barœul (de même que l'ensemble des collectivités) est confrontée à des contraintes budgétaires de la part de l'Etat, au nom du redressement des comptes publics. Rappelons que les conséquences de ces choix nationaux ont été, et sont toujours, difficiles pour notre collectivité. Nous avons perdu, depuis 2013, 6.3 millions d'euros (perte de la DGF en cumulé), soit 14 % des recettes de fonctionnement de la Ville !

Le 21 décembre 2017, trois textes financiers ont été définitivement adoptés par le Parlement : la loi de finances, la loi de programmation des finances publiques, la loi de finances rectificative. Ainsi s'achève le marathon budgétaire... Maintenant, nous attendons les décrets et circulaires pour connaître les règles définitives des relations financières et budgétaires avec l'Etat et leurs conséquences pour la Ville.

Ces trois textes forment un triptyque indissociable, car ils emportent des dispositions importantes en matière, notamment, de finances locales. Ainsi par exemple, la réforme de la taxe d'habitation figure dans le premier, la contractualisation tendant à la maîtrise des dépenses des collectivités dans le deuxième, le fonds en faveur des départements en difficulté dans le troisième.

Les premières lois de finances d'un quinquennat ont forcément une teneur toute particulière. Elles sont les traductions budgétaires d'engagements de campagne.

Du point de vue des collectivités, ces textes viennent surtout graver dans le marbre une partie des décisions et annonces émises depuis cet été par l'exécutif au fil de ses rendez-vous avec les associations d'élus locaux.

Ce cycle de cinq mois s'est ouvert en juillet dernier par la première conférence nationale des territoires et s'est provisoirement refermé avec la deuxième conférence, celle du 14 décembre à Cahors. Entre-temps, il y a eu les crispations que l'on sait... Comme par exemple, la baisse importante du nombre des contrats aidés... – et, à la rentrée de septembre, les prises de parole parfois virulentes mais légitimes des associations d'élus. Puis est venu l'automne des congrès, au cours duquel plusieurs membres du gouvernement, à commencer par le Premier ministre, sont à chaque fois venus expliquer, préciser, ajuster.

Autant de déclinaisons d'un même discours de la méthode sur ce "pari de la confiance" devant marquer les relations Etat-collectivités à la fois sur le plan financier et sur le plan institutionnel.

Ainsi, pour sa première allocution devant un congrès d'élus locaux dans ses habits de chef du gouvernement, fin septembre lors de la Conférence des villes (France urbaine), Edouard Philippe est notamment venu confirmer que l'effort de maîtrise des dépenses demandé aux collectivités se traduirait dans les faits, non par une diminution de ces dépenses, mais par une moindre hausse.

D'autres rendez-vous ont suivi : les Assises des petites villes, puis France, marqué par un mouvement d'humeur surprise des présidents sur un point spécifique: la non-intégration des 450 millions d'euros du fonds exceptionnel de soutien aux régions à l'assiette de la fraction de TVA qui doit leur être transférée. Presque au même moment, lors de la convention nationale de l'Assemblée des communautés de France, il s'est surtout agi pour Edouard Philippe de prôner "l'exercice d'une décentralisation assumée, agile, intelligente".

Quelques semaines plus tard, devant les présidents de département (ADF) réunis en congrès à Marseille, le Premier ministre a annoncé la reconduction d'un fonds d'urgence, assuré que le problème du financement des allocations individuelles de solidarité serait bien à l'agenda et confirmé que l'Etat prendrait à sa charge la mise à l'abri et l'évaluation des mineurs non accompagnés.

En point d'orgue, naturellement, le Congrès des maires de novembre. Ce 100e congrès organisé par l'Association des maires de France se disait "historique". Pendant trois jours, il a là encore permis à l'exécutif d'explicitier ses intentions. Edouard Philippe en ouverture, Emmanuel Macron en baisser de rideau. Une première allocution pour reprendre point par point les grands sujets ayant suscité des tensions durant les derniers mois et assurer que certaines décisions avaient été mal comprises. Une seconde pour réaffirmer que ces décisions avaient bel et bien "vocation à être appliqués", pour redonner du sens aux réformes engagées, en approfondir certaines, en lancer d'autres... et, à la marge, reconnaître "quelques erreurs, des oublis" et, alors, rectifier le tir. Par exemple sur le projet de "double règle d'or", dont l'abandon a été confirmé le 14 décembre à Cahors puis a donné lieu à un amendement de suppression dans le projet de loi de programmation des finances publiques.

Mais aussi, au-delà des finances, a été confirmé le "droit à la différenciation" territoriale cher à Emmanuel Macron. Un concept jusqu'ici assez peu commenté par les élus et dont les effets à venir en termes d'organisation territoriale pourraient pourtant être conséquents. On savait que le Conseil d'Etat avait été saisi afin d'étudier la possibilité d'élargir l'actuel droit à expérimentation et "tendre à un pouvoir de différenciation durable". Une extension qui impliquerait de retoucher la Constitution. Edouard Philippe a fait savoir le 14 décembre que le Conseil d'Etat, qui venait de rendre son avis, aurait dessiné "une évolution possible de la Constitution dès le printemps prochain". En parallèle, dans cette même optique de "souplesse" si souvent réclamée par les élus, il a été rappelé que l'introduction d'un droit de dérogation pour les préfets, sous forme d'expérimentation sur certains territoires, a été inscrit dans le projet de loi "droit à l'erreur".

Le nouveau Gouvernement a annoncé vouloir faire peser sur les collectivités locales un nouvel effort de 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Toutefois, la méthode change : un contrat sera passé avec les collectivités les plus importantes pour que ces dernières s'engagent, non seulement à limiter leurs dépenses (1,2 % en valeur pivot, et à périmètre constant, inflation comprise) mais aussi à encadrer leur capacité de désendettement.

Notons que sur ce dernier point, l'effort demandé est en contradiction avec le principe constitutionnel de libre administration des collectivités mis à mal, par ailleurs, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation et l'absence de réponse précise quant à l'impôt de substitution, car ne soyons pas naïfs, les presque 19 milliards à trouver par l'Etat dans trois ans seront remplacés par une autre forme de prélèvement vu l'état d'endettement de l'Etat.

Sans reprendre le rapport d'orientation budgétaire, qui balisait les grandes orientations des réformes et ses incertitudes, il convient maintenant de clarifier certains points au regard des ultimes arbitrages du gouvernement.

Contrats : un objectif "modulable"

Les lignes ont légèrement bougé concernant l'enjeu de la contractualisation destinée à limiter la hausse des dépenses des collectivités.

Tout d'abord, les contrats ne concerneront finalement pas 319 collectivités, comme envisagé initialement sur la base d'un critère démographique, mais 340 collectivités, cette fois sur un critère budgétaire : plus de 60 millions d'euros de dépenses par an (la mission Richard-Bur avait pour sa part envisagé que l'on retienne les collectivités dont les recettes réelles de fonctionnement sont d'au moins 30 millions d'euros, soit environ 600 collectivités et EPCI.. dont Marcq-en-Barœul).

L'objectif de maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement sera modulable à la hausse et à la baisse en fonction de la situation de la collectivité. Autrement dit, le mécanisme de limitation à 1,2% de la hausse des dépenses sera désormais un "pivot" pouvant varier suivant certains critères : démographie, revenus par habitant, économies déjà réalisées (chaque critère pèse +/- 0.15%). Les marges de souplesse ne pourront donc excéder un total de 0,45 point en dessous ou au-dessus du taux d'évolution standard des dépenses réelles de fonctionnement prévu pour la catégorie de collectivités territoriales.

Bonus-malus

Une collectivité qui, ayant signé un contrat, ne respectera pas l'objectif qui lui sera fixé, se verra appliquer une « reprise financière » ou « malus » (reversement) égale à 75% du dépassement. Une collectivité à qui le préfet proposera de signer un contrat (c'est-à-dire l'une des 340 collectivités dont les dépenses réelles de fonctionnement sont supérieures à 60 millions d'euros... dans un premier temps) et qui finalement rejettera cette option, se verra appliquer des conditions plus sévères. Pour elle, la reprise financière s'élèvera à 100% du dépassement constaté par rapport au taux d'évolution plafond des dépenses réelles de fonctionnement de sa catégorie.

Qu'elle ait ou non signé un contrat, la grande collectivité qui ne sera pas dans les clous ne pourra pas subir un prélèvement supérieur à 2% de ses recettes réelles de fonctionnement, un taux que les députés ont jugé plus adapté que les 3% initialement fixés par le gouvernement. A contrario, un "bonus" serait accordé aux bons élèves, sous forme de dotations d'investissement.

Abandon de la "double règle d'or"

La contractualisation aura en outre deux autres "objectifs" : "d'une part l'évolution du besoin de financement et d'autre part la trajectoire concertée de désendettement pour les communes, peu nombreuses, dont le taux de désendettement dépasse 12 ans par exemple". Ces objectifs "n'auront pas de valeur normative", a précisé Edouard Philippe. Une précision de poids, qui signifie en fait l'abandon de la "double règle d'or" jusqu'ici inscrite dans le PLPFP.

En termes de calendrier, on saura que les préfets engageront les discussions dès janvier, pour une conclusion des contrats au cours du premier semestre.

S'agissant de toutes les collectivités non concernées par la contractualisation, celles-ci "seront seulement tenues par une obligation raisonnable" et "collective" de maîtrise des dépenses, a insisté Edouard Philippe.

Réforme de la taxe d'habitation

Le dégrèvement de la taxe d'habitation, pris en charge par l'Etat en 2018, n'aura pas d'impacts cette année sur les communes.

Autre chantier financier, à plus long terme cette fois : « la fameuse refonte de la fiscalité locale » dont, avait assuré Emmanuel Macron en novembre, « la réforme de la taxe d'habitation n'est qu'une première étape ». Toujours en suivant les travaux de la mission Richard-Bur, dont les auditions "reprennent dès le mois de janvier et s'achèveront fin avril avec la remise d'un rapport". Lequel portera sur la fiscalité...

« Il n'est de lendemain à espérer qu'avec le bonheur du jour présent. » Sophocle

Après ces tumultes, qui ouvrent les portes à une mutation profonde dans la relation entre l'Etat, les collectivités et dans le contrôle de gestion des collectivités, il convient, avec les éléments à notre disposition, de présenter le budget primitif 2018, afin de poursuivre le programme de la mandature et de s'adapter à ces nouvelles réformes.

Eléments de contexte

1. CONTEXTE GENERAL

1.1. Contexte international et national

La croissance de l'économie va s'accroître au niveau mondial cette année et en 2018 par rapport aux précédentes prévisions, selon les perspectives économiques mondiales actualisées du Fonds monétaire international (FMI).

Dans une actualisation de ses chiffres publiés, l'institution économique internationale prévoit notamment une croissance plus forte que prévu au sein de la zone euro. Notamment grâce à de meilleures performances de l'Espagne, de l'Italie et, dans une moindre mesure, de la France et de l'Allemagne. Elle a toutefois révisé à la baisse ses attentes pour les États-Unis.

Une croissance globale de 3,6 % en 2018

"La reprise de la croissance mondiale annoncée suit son cours comme prévu : la production mondiale devrait enregistrer une croissance de 3,5 % en 2017 puis de 3,6 % en 2018. Ces projections inchangées masquent toutefois des différences entre les pays. Aux États-Unis, la croissance devrait être inférieure aux prévisions, en partant essentiellement de l'hypothèse que la politique budgétaire sera moins expansionniste que prévu", explique le FMI.

En conséquence, les chiffres pour les États-Unis ont été révisés à 2,1 % cette année et en 2018 contre respectivement 2,3 % et 2,5 % envisagés au printemps.

En Grande-Bretagne, la croissance devrait également ralentir à 1,7 % (-0,3 point par rapport à avril) cette année, "en raison d'une activité plus faible que prévu au premier trimestre", même si elle devrait se maintenir à 1,5 % l'an prochain.

"En revanche, les prévisions pour 2017 ont été révisées à la hausse dans beaucoup de pays de la zone euro, dont l'Allemagne, l'Espagne, la France et l'Italie, où la croissance au premier trimestre 2017 a généralement dépassé les attentes" grâce à une demande intérieure "plus vigoureuse que prévu", souligne le FMI.

Quant à la Chine, les prévisions ont été très légèrement relevées à 6,7 % (+0,1) cette année et 6,4 % (+0,2) en 2018 "en raison d'un niveau d'activité plus solide que prévu au premier trimestre, fruit de l'assouplissement précédemment consenti et des réformes liées à l'offre". Pour les autres pays, la Russie voit ses prévisions de croissance inchangées à 1,4 % pour les deux années, tout comme l'Inde à respectivement 7,2 % et 7,7 %.

Parmi les autres pays du G7, le Japon est à 1,3 % cette année (+0,1) et 0,6 % (inchangé) en 2018 et le Canada voit ses prévisions améliorées pour cette année à 2,5 % (+0,4) mais légèrement abaissées l'an prochain à 1,9 % (-0,1).

Des risques "globalement équilibrés" mais un niveau d'endettement inédit

"La croissance du commerce mondial et de la production industrielle s'est maintenue bien au-dessus des taux de 2015-16, quoiqu'en-deçà du rythme très élevé affiché à la fin 2016 et au début 2017", souligne l'institution basée à Washington, qui juge les risques pesant sur ce scénario "globalement équilibrés".

"Malgré un repli des risques liés aux élections, les incertitudes restent considérables et pourraient s'aggraver, par exemple en raison des difficultés à prévoir l'évolution des politiques réglementaires et budgétaires aux États-Unis, des négociations sur la forme que prendra le Brexit, ou bien encore des risques géopolitiques. Cela pourrait nuire à la confiance, avoir un effet dissuasif sur l'investissement privé et affaiblir la croissance", prévient toutefois le FMI.

Il met également en garde contre un échec des efforts des autorités chinoises pour maîtriser "une croissance excessive du crédit" qui provoquerait un ralentissement brutal de la croissance "susceptible de se répercuter sur d'autres pays par le truchement du commerce et des prix des produits de base, ou en provoquant une crise de confiance".

La Banque de France vient de publier une statistique qui marque les esprits : l'endettement du secteur privé atteint 129,6% du PIB. En dix ans, cette dette a cru de 34 points de PIB soit une hausse voisine de celle de la dette publique qui est passée de 66% du PIB en 2007 à 99% au début de 2017.

Concernant la seule dette privée des entreprises, elle s'est accrue de 750 milliards d'euros en dix ans ce qui est un chiffre lourd qu'il convient de rapprocher du total des actifs des entreprises visées qui n'est pas resté inerte !

La dette souveraine, contractée par les États, et la dette privée, contractée par les banques, devraient en fait être considérées comme un tout. La dette privée bancaire est en réalité de la dette publique : si les banques sont fragilisées, les États le sont aussi, et inversement. Or, pendant des années, nous n'avons raisonné, pour déterminer le niveau d'endettement des pays de la zone euro, que sur la dette souveraine. Les critères de Maastricht ne concernent que la dette publique et pas la dette bancaire.

Si la crise que l'Europe traverse actuellement est une crise de la dette souveraine, son pendant privé semble être la cause d'un embourbement dans une reprise durable : consommation timide, faible investissement, incertitude du côté des créditeurs et des emprunteurs, politiques monétaires qui peinent à apporter des résultats et politiques d'austérité. L'Europe doit régler le problème de sa dette privée et de sa dette publique pour espérer une reprise durable.

Une prévision jugée "raisonnable" par le Haut Conseil des finances publiques

Dans ses prévisions, le ministère de l'Economie Français parie sur une croissance de 1,7% l'an prochain, semblable à celle prévue en 2017. Une prévision jugée "raisonnable" par le Haut Conseil des finances publiques (HCFP). Le gouvernement se veut également prudent pour le reste du quinquennat. La croissance devrait stagner à 1,7% jusqu'en 2021, puis se hisser à 1,8% en 2022, malgré les réformes prévues pour stimuler l'activité.

Autre indicateur clef : selon le gouvernement, le déficit public devrait refluer l'an prochain à 2,6% du produit intérieur brut (PIB), après 2,9% cette année. Cette baisse, destinée à consacrer le retour de la France dans les normes budgétaires européennes, devrait permettre à la dette publique de se stabiliser à 96,8% du PIB, avant un reflux à partir de 2019.

Pour tenir ses engagements, le gouvernement a prévu de baisser de 0,7 point le taux de dépense publique, en réalisant près de 15 milliards d'économies en 2018.

Sur ces 15 milliards, 7 seront réalisés sur le périmètre de l'Etat, 5 sur celui de la Sécurité sociale... tandis que "3 milliards" relèveront "des collectivités locales et du Grand Paris" (2,6 milliards d'économies en 2018 pour les collectivités et une baisse de 400 millions de crédits liée aux chantiers du Grand Paris Express).

Nos engagements pour l'année 2018

Malgré un contexte complexe et incertain, quatre axes constants structurent le budget de la Ville et sont salués par des prix reçus pour notre gestion : sobriété des dépenses de fonctionnement de la collectivité, baisse des taux de fiscalité directe depuis le début de la mandature, avec une nouvelle baisse en 2018 pour les taxes foncières, effort important d'investissement, endettement inexistant.

Le maintien d'un niveau important d'épargne brute est la condition nécessaire pour assurer la mise en œuvre de l'ambitieux programme d'investissement de Marcq-en-Barœul. Pour cela il est nécessaire de poursuivre une stratégie d'optimisation de nos dépenses et de nos recettes.

Le programme d'investissement de la mandature poursuit ainsi son déploiement: 8,8 millions d'euros de dépenses d'équipements sont proposés sur l'exercice 2018.

1 Un contexte national très contraignant

Sans reprendre le rapport d'orientations budgétaires de décembre dernier, le budget 2018 intervient dans un contexte d'incertitudes pour les finances locales, auxquelles s'ajoutent les dispositions traditionnelles de rigueur budgétaire.

Après trois années de baisse des dotations de l'État (2014-2017), les collectivités ne devaient pas, hors écrêtements, subir de nouvelle ponction en 2018. Cependant, le projet de loi de programmation des finances publiques prévoit un encadrement budgétaire renforcé afin que les collectivités territoriales participent au plan d'économies du Gouvernement à hauteur de 13 milliards d'économies d'ici 2022, faisant plus que doubler l'effort de 11 milliards déjà réalisé entre 2014 et 2017.

Ce projet budgétaire impose de nouvelles contraintes aux collectivités telles que de contenir l'évolution des dépenses de fonctionnement (objectif pivot de 1,2%) et de modérer l'évolution de la capacité de désendettement ce qui suppose de dégager une épargne brute élevée pour pouvoir autofinancer une partie plus importante du programme d'investissement.

A cela s'ajoute l'effet de ciseaux connu par les collectivités, entre une baisse des dotations de l'État et une augmentation des dépenses. Marcq a ainsi perdu plus de 6.3 Millions d'euros de ressources (DGF) depuis 2013, soit plus de 14% de ses recettes de fonctionnement.

Contrairement aux 340 plus grandes collectivités concernant l'encadrement de la trajectoire budgétaire, Marcq-en-Barœul ne fera pas l'objet d'une «contractualisation» avec l'État en 2018. Au regard des différents rapports, dont Richard-Bur, la Ville devrait *a priori* y accéder dans le courant de l'année 2019.

Elle est prête pour cet exercice, car les dépenses réelles de fonctionnement ne dépasseront pas cette hausse tendancielle pivot de 1.2% pouvant varier entre 0.75% et 1.65% (selon le principe du droit à la différenciation et en relation avec des critères précis qui seront négociés avec le Préfet).

1.1 Une gestion rigoureuse et sobre

Dans ce contexte de contrainte accrue la Ville s'est engagée sur une stratégie budgétaire de sobriété autour de 4 axes.

1.1.1 Maîtrise des dépenses de fonctionnement

Celles-ci devraient ainsi évoluer autour de 1.2% par rapport au budget 2017, restant dans l'épure du plafond limite de 1,2% exigé par l'État. Au sein des dépenses de fonctionnement, la masse salariale devrait progresser de 1,5%.

1.1.2 Poursuite de la baisse des impôts

Conformément à l'engagement de la municipalité auprès des Marcquois, les taux des impôts directs locaux ont diminué entre 2014 et 2017. Cette baisse se poursuivra en 2018.

Après une baisse cumulée de 6%, la taxe d'habitation restera inchangée pour 2018, car le gouvernement annonce une réforme profonde de la fiscalité locale. Face au manque de visibilité à moyen terme, il convient donc d'être prudent pour essayer de maintenir les grands équilibres à moyen terme de nos budgets futurs. Ainsi le taux de la taxe d'habitation proposé sera de 27.46%.

Les taxes foncières sont aujourd'hui respectivement de 14.95% pour les propriétés bâties et de 20.40% pour les propriétés non-bâties. Elles baisseront, en 2018, de 1% pour la taxe foncière des propriétés bâties pour s'établir à 14.80% et de 5% pour les propriétés non-bâties pour s'établir à 19.38%

Ces taux d'imposition sont très en-dessous des taux pratiqués dans les autres villes de la métropole. L'exemple de la taxe d'habitation: 40% à Lambersart, 30.56% à Villeneuve-D'ascq, ou encore 33.55% à Lille (Sources : MEL, chiffres 2016).

1.1.3 Un endettement inexistant poursuivi

Marcq-en-Barœul pratique une gestion prudente, raisonnable, efficace avec bon sens que l'on pourrait qualifier « une gestion en bon père de famille ».

Le plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été calé par rapport à la capacité à autofinancer nos investissements, donc sans engager la Ville dans l'endettement. Il s'agit d'un engagement fort pris devant les Marcquois. La Ville n'entend pas s'endetter jusqu'à la fin de la mandature. Le PPI, actualisé en juin 2017, est à ce jour, financé grâce à l'autofinancement, à l'optimisation des recettes dues aux subventions perçues et aux économies réalisées depuis plusieurs années.

Marcq-en-Barœul est l'une des rares collectivités sans endettement en France.

1.1.4 Un effort d'investissement maintenu en 2018 source de croissance et d'emploi

Notre épargne permet d'envisager sans difficulté la poursuite des investissements en 2018 et pour le reste de la mandature. Les investissements devraient ainsi se hisser à un niveau proche de 8.8 millions d'euros.

Le programme de la mandature poursuit ainsi son déploiement

Les grands dossiers pour 2018 sont :

- Rendre la culture accessible à tous
 - Investir dans la qualité des enseignements
 - Promouvoir l'attractivité de Marcq-en-Barœul
 - Soutenir le développement des commerces et de l'artisanat
 - Agir pour une ville plus propre
 - Moderniser l'administration et les services à la population
 - Promouvoir le développement du sport sur notre territoire
 - Développer une politique de prévention et de sécurité encore plus ambitieuse
 - Conforter le dynamisme de la politique familiale
 - Poursuivre le développement des modes de gardes pour la petite enfance
 - Développer des actions pour les habitants les plus fragiles
 - Favoriser le cadre de vie des séniors à Marcq-en-Barœul
 - Accompagner la création et l'accession pour tous aux logements
 - Faire de Marcq un laboratoire de l'économie circulaire
 - Organiser une ville solidaire
 - Lancer un nouveau plan vélo et mobilités douces
 - Promouvoir la transition énergétique
 - Soutenir les associations de jumelage
 - Mener une politique sociale adaptée aux agents municipaux
 - Préserver un bon climat social à travers un dialogue constructif avec les partenaires et porter une attention particulière au bien-être au travail
 - Renforcer les liens grâce aux animations festives
-

LE BUDGET PRIMITIF CONSOLIDÉ 2018

1. Vue d'ensemble du budget consolidé 2018

Le budget 2018 est composé de 2 budgets.

La consolidation des deux budgets portée à votre approbation, c'est-à-dire les masses financières en investissement et en fonctionnement, s'équilibre à 53.49 M€.

52 194 K€ pour le budget principal

1 304 K€ pour le budget annexe « HAD ».

Budget consolidé (€)	
Fonctionnement	44 056 201
Investissement	9 441 320
Total	53 497 521

Pour 2018 et pour la mandature, les principes de gestion rigoureuse mêlant sincérité budgétaire et prudence continueront à être appliqués.

2. Les différents budgets

Le budget principal, qui vous sera détaillé par la suite, est équilibré à 52 193 531€.

Le budget principal	
Fonctionnement	43 332 211
Investissement	8 861 320
Total	52 193 531

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 1 303 990€. La section de fonctionnement s'équilibre à 723 990€ et la section d'investissement à 580 K€. Il intègre dorénavant le budget du cinéma : l'actuel colisée lumière en fonctionnement et la création de trois salles dans le pôle culturel Doumer pour la phase d'investissement.

Le budget annexe « Hippodrome et activités diverses »	
Fonctionnement	723 990
Investissement	580 000
Total	1 303 990

LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 52,19 millions d'euros.

La section de fonctionnement s'équilibre quant à elle à 43.33 millions d'euros.

Dont 38,8 millions en dépenses réelles de fonctionnement et 4,5 millions d'autofinancement qui seront transférés en recettes d'investissement.

La section d'investissement est équilibrée à 8,86 millions d'euros, dont 8,84 millions en dépenses d'équipement.

Structure budgétaire du budget principal

DEPENSES

Dépenses de Fonctionnement	43 332 211 €
Dont: Dépenses Réelles de Fonctionnement	38 826 191 €
Dont : Autofinancement	4 506 020 €

Dépenses d'Investissement	8 861 320 €
Dont: Dépenses d'équipement	8 845 870 €
Dont: Remboursement d'Emprunt	0 €
Dont : Opération d'ordre et autres	15 450 €

Total des Dépenses	52 193 531 €
---------------------------	---------------------

RECETTES

Recettes de Fonctionnement	43 332 211 €
Dont: Recettes Réelles de Fonctionnement	43 316 961 €
Dont : Opération d'ordre	15 250 €

Recettes d'Investissement	8 861 320 €
Dont: financement d'équilibre	2 500 000 €
Dont: Dotations et fonds divers	1 855 300 €
Dont: Autofinancement	4 506 020 €

Total des Recettes	52 193 531 €
---------------------------	---------------------

1 SECTION de FONCTIONNEMENT du BUDGET PRINCIPAL

La section de fonctionnement s'équilibre à 43 332 211 €.

Les dépenses réelles sont de 38 826 191 € et l'autofinancement est de 4 506 020 €.

Les recettes réelles de fonctionnement représentent 43 316 961 €, et les opérations d'ordre 15 250 €.

Budget primitif 2018 Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à Caractère Général	8 902 646€	Produits des services	3 163 130 €
Frais de Personnel	25 567 350€	Impôts et Taxes	34 297 050 €
Autres Charges	3 787 462€	Dotations et Participations	4 870 295 €
Charges Financières	0 €	Autres Produits	751 273 €
Charges Exceptionnelles	568 733 €	Produits exceptionnels	235 213 €
Total Dépenses Réelles (DRF)	38 826 191€	Total Recettes Réelles (RRF)	43 316 961€
Autofinancement	4 506 020 €	Ordre	15 250 €
TOTAL	43 332 211€	TOTAL	43 332 211€

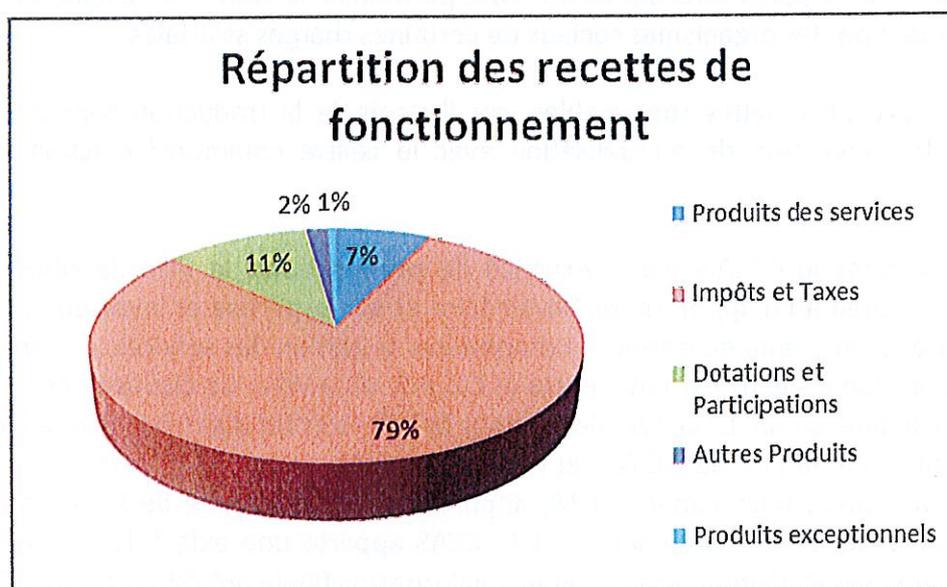
1.1 LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement Comparaison 2017/2018

	BP 2017	BP 2018	Evolution
Produits des services	3 014 220€	3 163 130 €	+4.94%
Impôts et Taxes	34 039 230€	34 297 050 €	+0.76 %
Dotations et Participations	4 845 982€	4 870 295 €	+0.50%
Autres Produits	700 471€	751 273 €	+7.3%
Produits exceptionnels	235 213€	235 213 €	0%
Total Recettes Réelles (RRF)	42 835 116€	43 316 961€	+1.09%

Les éléments de comparaisons font apparaître, malgré la baisse des dotations de l'Etat et la fin du dispositif des emplois aidés qui engendrent une perte de recettes, une progression de celles-ci de 1.09%.

Ainsi, la progression des bases fiscales par la loi de finances, l'attractivité des services municipaux proposés sans augmenter les tarifs (cantines, crèches, spectacles, animations...), le dynamisme de la Ville (Droit de Mutation à Titre Onéreux), la valorisation des contrats de location et des droits de voirie, le travail des services intégrant une gestion de plus en plus rigoureuse dans le calcul des prévisions et du suivi de l'exécution des recettes, ont permis cette situation tout en prenant en compte une diminution des impôts locaux.



1.2 L'analyse des recettes de fonctionnement

- **Les produits des services** sont en progression de 4.94% pour atteindre 3.1 M€. En effet, ce produit a été optimisé car les estimations sont de plus en plus proche des réalisations. Les services municipaux proposés sont attractifs notamment en raison de la qualité des prestations réalisées avec des tarifs abordables qui n'ont pas augmenté. Ils engendrent une augmentation de l'activité donc des recettes (cantines, crèches, animations, spectacles...).

- Les impôts et taxes

Ce chapitre évolue de 0.76% (+258K€) en raison de :

- l'effet mécanique de la loi de finances, qui valorise les bases fiscales de 1%, qui est atténué par la baisse des impôts locaux (développement ci-après),
- la valorisation des DMTO : Indicateur du dynamisme et de l'attractivité de la Ville (+100K€),
- la valorisation du Fonds de péréquation intercommunale (FPIC) en progression pour la dernière année (+140K€),
- et l'optimisation des recettes.

Certaines variations entre lignes sont liées à des réajustements des imputations comptables. Chaque point sera développé après.

- Les dotations et les participations

Ce chapitre progresse de 24 K€ (+0.5%). Il est marqué par une diminution de 150K€ de la DGF, une perte des recettes à l'embauche des CUI (270K€). Fort heureusement, ces diminutions ont pu être compensées par une augmentation de la participation de la CAF aux activités en croissance de l'enfance et de la jeunesse (+200K€), par la progression de la dotation de compensation de la taxe d'habitation (+181K€, développement ci-après,) et par la compensation des transferts de charges par l'Etat rendant obligatoire l'élaboration des carte nationales d'identité ou passeports pour les habitants des autres villes (+12K€).

- **Les autres produits** sont constitués principalement des produits des immeubles, en progression de 56K€ et par la valorisation de notre patrimoine locatif. L'autre ligne concerne le remboursement par les organismes sociaux de certaines charges salariales.

- **Les recettes exceptionnelles** sont stables, car il s'agit de la traduction concrète de la signature de la convention de mutualisation avec le centre communal d'action sociale (C.C.A.S).

En effet, afin d'aider le C.C.A.S dans l'exercice de ses fonctions, la Ville de MARCQ-EN-BAROEUL est amenée à lui apporter son savoir-faire et son expertise et inversement. Il est donc apparu nécessaire, afin de clarifier et d'optimiser la gestion des services, de formaliser dans une convention les liens existants entre le C.C.A.S. et la Ville. Ce dispositif contractuel est en vigueur depuis un an. La convention a pour but de fixer les dispositions relatives aux concours apportés par la Ville au C.C.A.S. et réciproquement.

Ainsi, la Ville a estimé, pour l'année 2018, apporter une aide directe de 235K€ au CCAS (valorisation en recettes exceptionnelles) et le CCAS apporte une aide à la Ville de 85K€ (affichée en dépenses exceptionnelles), soit une valorisation finale prévisionnelle de 150K€.

1.2.1 Les contributions directes

Après divers atermoiements, il est désormais acté qu'une réforme de la taxe d'habitation sera effective dès 2018.

Pour les collectivités, cette réforme est une source d'interrogation et de crainte pour l'avenir quant à leur autonomie fiscale. De leur côté, si les contribuables se réjouissent a priori de cet allègement de fiscalité, ils sont peu nombreux à pouvoir affirmer qu'ils bénéficieront ou non du dispositif en 2018 ou dans les années à venir.

D'après les derniers éléments de la Direction Régionale des Finances Publiques, 61% des foyers Marcquois bénéficieraient de ce dégrèvement. Ils verront, donc, leur taxe d'habitation baisser de 30% en 2018 puis de 65% en 2019.

Il faut noter qu'il existe un effet de seuil important pour les contribuables dont l'augmentation du revenu conduirait à dépasser le plafond. Il serait mis en place un mécanisme qui viendrait réduire l'effet de la perte temporaire ou définitive du dégrèvement, afin d'en lisser l'effet sur le contribuable. Le lissage serait mis en place pour un revenu fiscal de référence situé entre 27K€ et 28K€ par part fiscale. Au-delà, il n'y aura plus de dégrèvement.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation, pris en charge par l'Etat en 2018, n'aura pas d'impact cette année sur les communes.

Dans l'attente de connaître les premières annonces du Gouvernement sur la réforme de la fiscalité locale, les prospectives pour 2018 intègrent une actualisation forfaitaire des bases de 1%, les variations liées aux abattements ou exonérations prévues par la Loi de Finances 2018, les évolutions physiques des bases, une stabilité des taux de la taxe d'habitation et une baisse des taux des taxes foncières.

Concernant les variations liées aux abattements ou exonérations prévues par la loi, l'assiette des abattements ou exonérations s'élargit progressivement chaque année. De ce fait, la Ville perd, chaque année, des bases imposables et elle gagne des nouvelles bases exonérées (non imposables), qui seront compensées l'année suivante au taux de 25.78% (taux de référence) au lieu des 27.46%. Ainsi, nous avons perdu, en 2017, environ 300 000 € de bases fiscales imposables, qui seront compensées en 2018. D'où la progression de la ligne 74 835 « compensation exonération Taxe d'habitation » de 181K€ en 2018 (incluant des rattrapages ou ajustements de 2017, qui ont été inscrites en Décision Modificative en 2017).

De ce fait, il y a un système de vase communicant entre les lignes « produits des impôts » et « compensation des exonérations TH ». Un rapport parlementaire dénonce le coût de cette exonération pour les communes pour les raisons suivantes :

- les effets de distinction des taux (25% au lieu de 27.46% pour notre Ville),
- la perte de recettes l'année d'imposition,
- l'impossibilité de calculer cette exonération (liée au revenu et évolution du foyer),
- la compensation l'année suivante (équilibre budgétaire et avance de trésorerie).

Les bases exonérées représentent 6% des bases totales de la Ville d'environ de 10% chaque année au cours des dernières années.

Il faut signaler qu'il n'est pas possible de connaître au moment de l'élaboration du budget les nouvelles bases non imposables en 2018. Une extrapolation a été faite.

D'où l'évolution des produits d'imposition, avec l'effet baisse des taux, de 82K€ (+0.37%) par rapport au réalisé de 2017 et une progression de la dotation de compensation de la taxe d'habitation de 181K€.

Notons que la Ville de Marcq-en-Barœul n'a pas augmenté ses taux des taxes foncières en 2015, 2016 et 2017, qu'elle les a même baissés en 2012, 2013 et 2014 et qu'elle les baissera en 2018.

Parallèlement, la Ville a diminué le taux de taxe d'habitation en 2017, comme elle l'avait fait en 2016, 2014, 2013 et 2012.

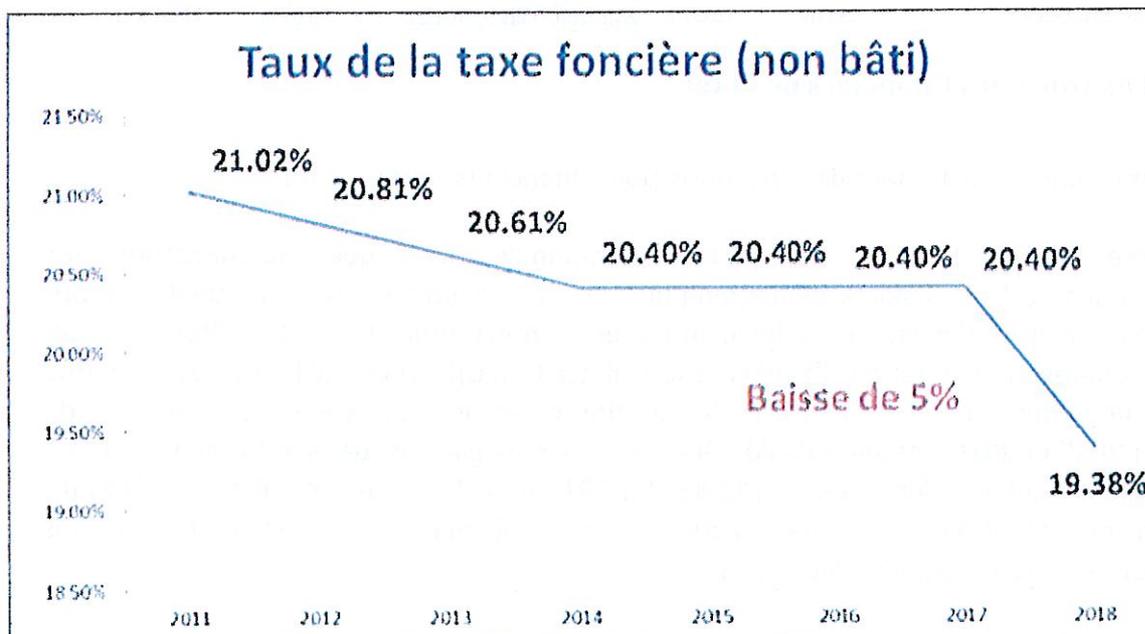
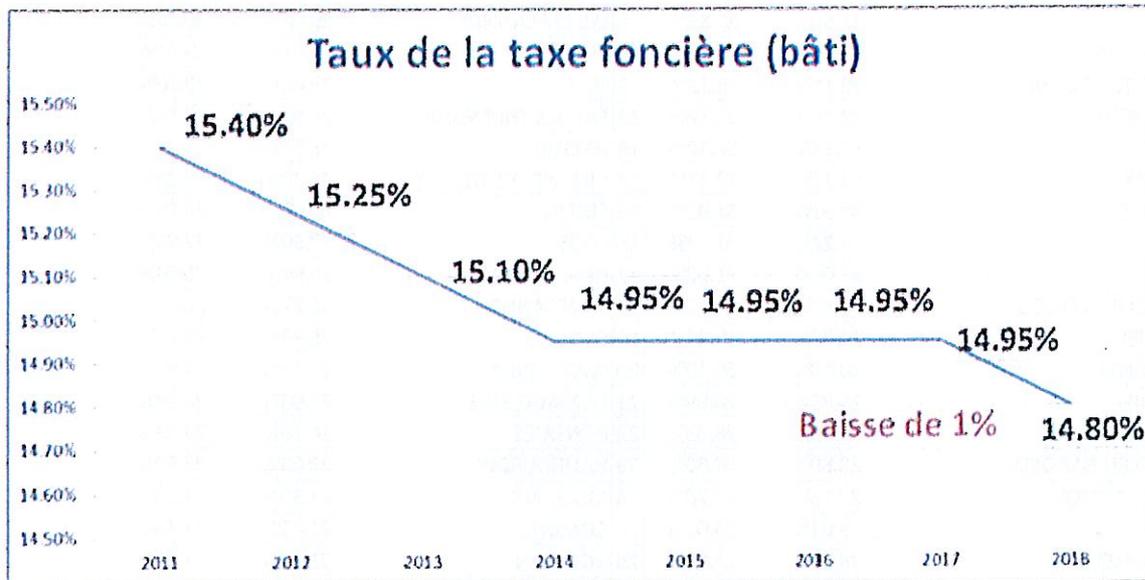
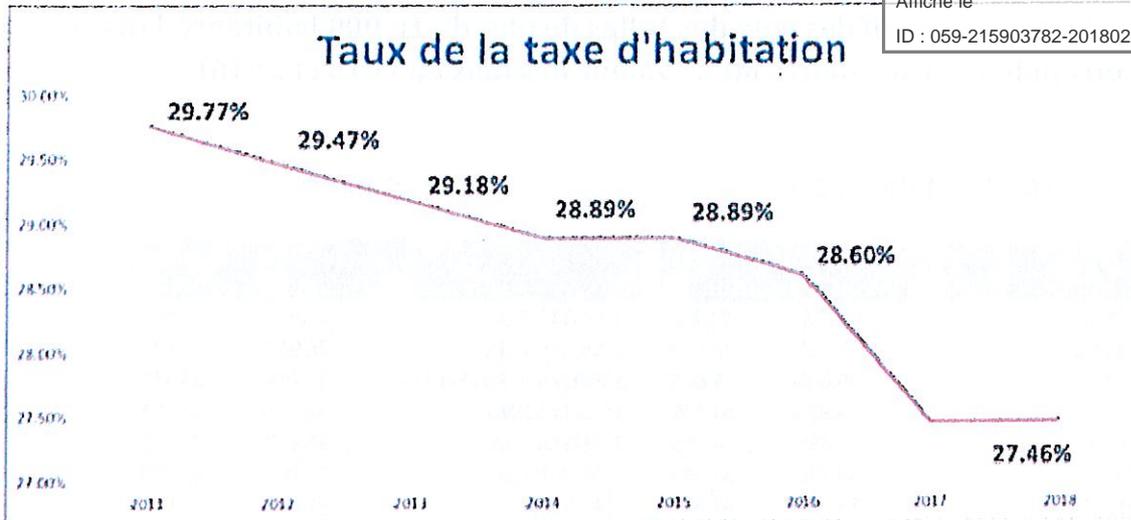
Le produit attendu de la fiscalité directe locale est estimé à 22 418 620 € (+0.37%).

Il est proposé pour 2018 de

- Maintenir le taux de la taxe d'habitation
- Diminuer de 1% le taux de la taxe foncière des propriétés bâties
- Diminuer de 5% le taux de la taxe foncière des propriétés non-bâties

Ainsi, le taux de la taxe d'habitation resterait inchangé à 27.46%, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties passerait de 14.95% à 14.80%, et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâtie passerait de 20.40% à 19.38%.

	Taxe d'Habitation		Taxe Foncière Bâti		Taxe Foncière non Bâti	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018
Bases	52 707 K€	53 011 K€	52 325 K€	52 849 K€	204k€	206 k€
Taux	27.46%	27.46%	14.95%	14.80%	20.40%	19.38%
Total Produit	14 473 k€	14 556 k€	7 821 k€	7 821 k€	41k€	40k€



1.2.2 Tableau comparatif des taux des Villes de plus de 10 000 habitants dans la Métropole Lilloise (source MEL : valeur des taux en 2015 et 2016)

Taxe d'habitation

	Commune	Taux TH	Taux TH
		2015	2016
1	LAMBERSART	40.00%	40.00%
2	SAINT ANDRE	38.05%	38.05%
3	HAUBOURDIN	35.00%	35.00%
4	CROIX	35.92%	34.48%
5	WATTRELOS	34.45%	34.45%
6	MOUVAUX	33.37%	34.37%
7	ARMENTIERES	33.98%	33.98%
8	WASQUEHAL	34.79%	33.74%
9	LILLE	33.55%	33.55%
10	TOURCOING	33.98%	33.30%
11	FACHES THUMESNIL	33.13%	33.13%
12	MARQUETTE	32.16%	32.16%
13	RONCQ	32.12%	32.12%
14	ROUBAIX	32.11%	32.11%
15	COMINES	31.91%	31.91%
16	LOOS	31.22%	31.22%
17	HEM	31.00%	31.00%
18	VILLENEUVE D'ASCQ	30.56%	30.56%
19	BONDUES	30.70%	30.24%
20	WATTIGNIES	30.19%	30.19%
21	RONCHIN	28.89%	28.89%
22	HALLUIN	28.83%	28.83%
23	MARCQ EN BAROEUL	28.89%	28.60%
24	LYS LEZ LANNOY	27.16%	27.70%
25	SECLIN	25.01%	25.01%
26	LA MADELEINE	24.93%	24.93%
27	NEUVILLE EN FERRAIN	22.66%	22.66%
28	MONS EN BAROEUL	19.04%	19.04%

Taxe foncière

	Commune	Taux TF	Taux TF
		2015	2016
1	WATTRELOS	49.91%	49.91%
2	MARQUETTE	36.94%	36.94%
3	NEUVILLE EN FERRAIN	35.74%	35.74%
4	TOURCOING	31.70%	31.70%
5	WASQUEHAL	32.44%	31.47%
6	ARMENTIERES	31.38%	31.38%
7	RONCQ	31.02%	31.02%
8	LAMBERSART	30.73%	30.73%
9	LYS LEZ LANNOY	29.66%	30.25%
10	ROUBAIX	29.41%	29.41%
11	LILLE	29.06%	29.06%
12	FACHES THUMESNIL	28.96%	28.96%
13	HALLUIN	28.77%	28.77%
14	VILLENEUVE D'ASCQ	28.38%	28.38%
15	SECLIN	28.00%	28.00%
16	LOOS	27.96%	27.96%
17	HEM	26.94%	26.94%
18	SAINT ANDRE	26.27%	26.27%
19	CROIX	25.80%	25.80%
20	WATTIGNIES	24.97%	24.97%
21	LA MADELEINE	24.94%	24.94%
22	BONDUES	24.73%	24.73%
23	HAUBOURDIN	23.00%	23.00%
24	MOUVAUX	21.34%	21.98%
25	COMINES	21.45%	21.45%
26	RONCHIN	21.42%	21.42%
27	MONS EN BAROEUL	17.43%	17.43%
28	MARCQ EN BAROEUL	14.95%	14.95%

1.2.3 Les concours financiers de l'Etat

Les mesures d'ajustement des dotations pour financer la péréquation

La hausse des dotations de péréquation communales, ainsi que l'augmentation des dotations liées à la croissance démographique et aux évolutions intercommunales seront financées par un prélèvement sur les communes « un écrêtement ». Cet écrêtement était appelé auparavant « dotation d'ajustement ». Il était calculé entre 2012 et 2014 sur une assiette favorable à la Ville avec 6% de la dotation de garantie ; notre écrêtement était de 14K€. En 2015 et 2016, l'assiette de l'écrêtement s'est élargie à 3% de la dotation forfaitaire. Notre écrêtement est alors passé à 116 K€. En 2017 et 2018, l'écrêtement est dorénavant fonction des recettes réelles de fonctionnement : plafonné à 1%, selon les besoins d'équilibre des péréquations, soit 460 K€.

Aujourd'hui, nous avons estimé l'écrêtement à 150 K€.

La situation de Marcq-en-Barœul est à ce titre singulière puisque l'effort de redressement des comptes publics (environ 821 K€ en 2015, 870 K€ en 2016 et 433 K€ en 2017), Marcq-en-Barœul a vu sa contribution aux fonds de péréquation vertical multipliée par 10 depuis 2014. Cette diminution supplémentaire de la dotation forfaitaire de la DGF atteint désormais 150 K€ en 2018, contre 14 K€ en 2012. Cette incidence, installée pour l'avenir, risque de s'accroître encore dans les prochaines années par le nouveau mode de calcul de l'écrêtement sur les recettes de fonctionnement.

Si Marcq-en-Barœul, comme toutes les collectivités françaises, a subi la baisse des dotations via la contribution à l'effort de redressement des comptes publics, elle doit en outre faire face à des contraintes nouvelles croissantes pour financer la péréquation. Ce double « choc » a entraîné une perte de ressources cumulées d'environ 6.3 M€ depuis 2013, soit l'équivalent de la perte de 14% de nos ressources de fonctionnement annuelles. C'est une évolution historique tant en volume qu'en rythme.

En effet, les tableaux ci-dessous démontrent les évolutions de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Dans ce contexte, la dotation forfaitaire de la DGF s'établira à 1.7 M€ en 2018, contre 4.66 M€ en 2013, soit une baisse de 63%.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) est en stagnation par rapport au BP 2017 ou en diminution par rapport au réalisé 2017 de 43 K€, car avec le nouveau mode de calcul, nous avons perdu la part majoration (changement de mode de calcul et de position par rapport aux autres villes). Le produit attendu est donc de 425 K€.

LF 2018 = DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

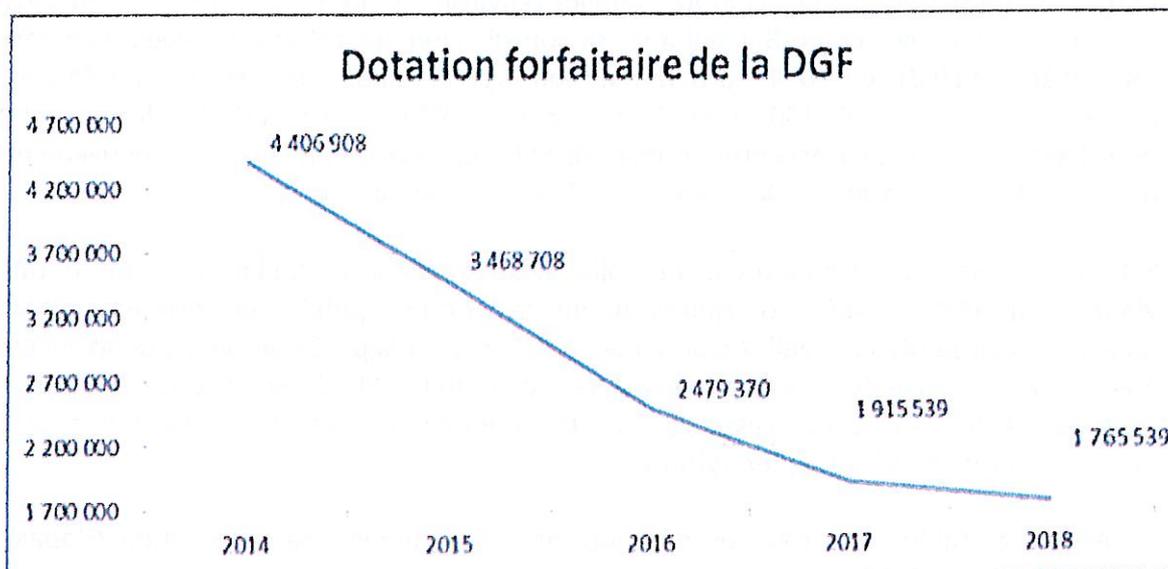
DOTATION FORFAITAIRE

	2013	2014	2015	2016	2017	BP 2018
Dotation de base	4 448 604	4 534 303	4 403 662	3 468 708	2 479 370.00	1 915 539.00
Dotation de superficie	4 525	4 525	3130	-16424	- 6 479.00	
Dotation de garantie	213 559	200 745				
L'Ecrêtement ou Ajustement	-13 631	-12 814	-116 130	-104 061	- 124 269.00	- 150 000.00
Réforme de la DGF	-6.38%	-6.38%	3% DF	3% DF		
Contribution de la Ville au redressement des finances publiques		-332 665	-821 954	-868 853	- 433 083.00	
Total Dotation Forfaitaire (1)	4 666 688	4 406 908	3 468 708	2 479 370	1 915 539	1 765 539
	2 759	-259 780	-938 200	-989 338	-563 831	-150 000
	0.06%	-5.57%	-21%	-29%	-23%	-7%

DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DNP(2)	296 747	356 097	427 316	512 780	468 610.00	425 000.00

TOTAL DGF (1+2)	4 963 435	4 763 005	3 896 024	2 992 150	2 384 149	2 190 539
	52 217	-200 430	-866 981	-903 874	-608 001	-193 610
	1.06%	-4.04%	-18.20%	-23.20%	-20.32%	-5.95%



1.2.4 Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC)

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été mis en place en 2012. Il constitue le premier mécanisme national de péréquation horizontale pour le secteur communal. Il s'appuie sur la notion d'ensemble intercommunal, composée d'un établissement public de coopération intercommunal à fiscalité propre (EPCI) et de ses communes membres. La loi de finances pour 2012 avait prévu une montée en charge progressive pour atteindre, à partir de 2016, 2 % des ressources fiscales communales et intercommunales, soit 1 Md€. La loi de finances 2018 n'a pas pris en compte une évolution supplémentaire. L'enveloppe nationale 2018 restera identique à 2017.

Cette solidarité au sein du bloc communal permettra en 2018 de prélever et de reverser un milliard d'euros.

A ce titre, la Ville devrait récupérer, en 2018, 500 K€ en progression de 140 K€ par rapport à l'inscription du BP 2017.

1.2.5 Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO)

En comparant, les 65 villes situées entre 35 000 et 45 000 habitants, la ville de Marcq-en-Barœul encaisse l'un des meilleurs produits depuis ces 3 dernières années. Ces chiffres témoignent du grand dynamisme et de l'attractivité de la Ville.

Les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) représentent environ 5% des recettes de fonctionnement de la collectivité.

Malgré la crise, cette ressource a été en augmentation pour la Ville

En 2018, les recettes de fiscalité immobilière de la collectivité devraient demeurer solides. Le nombre de transactions a progressé en 2017. Les conditions exceptionnelles en matière de taux d'intérêt pour les emprunts immobiliers contribuent aussi à cette dynamique du marché immobilier marquois.

Les prévisions de recettes minimales pour 2018 peuvent, ainsi, être une nouvelle fois augmentées de 100 K€ par rapport au BP 2017 pour atteindre 2 100 K€.

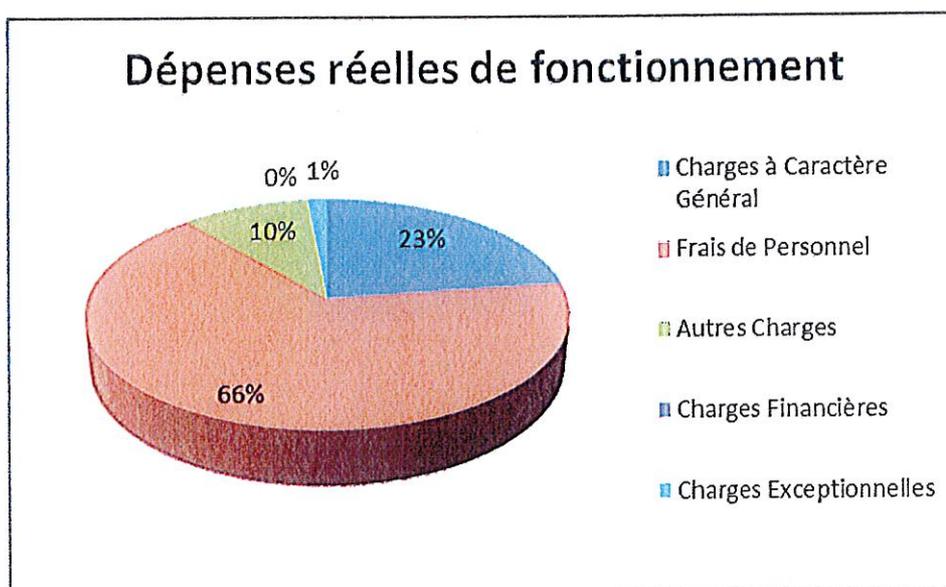
1.3 LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR CHAPITRE

L'équilibre de la section de fonctionnement repose en partie sur une maîtrise accrue des dépenses courantes et une optimisation de nos recettes.

Ainsi, la section de fonctionnement s'équilibre à 43 332 K€ et progresse de 468 K€ (+1.09 %).

- ❖ Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 468K€ (1.2 %) pour atteindre 38 826 K€. Cette faible évolution démontre une parfaite maîtrise des dépenses de fonctionnement.
- ❖ Les dépenses d'ordre (autofinancement) atteignent 4 506 K€.

Dépenses	BP 2017	BP 2018	Evolution	Evol BP 2017/2018
Charges à Caractère Général	8 864 958€	8 902 646€	37 688€	+0.43%
Frais de Personnel	25 187 658€	25 567 350€	379 691€	+1.50%
Autres Charges	3 717 416€	3 787 461€	69 845€	+1.88%
Charges Financières	13 100€	0€	-13 100€	-100%
Charges Exceptionnelles	574 213€	568 733€	- 5 480€	-0.95%
Total Dépenses Réelles (DRF)	38 357 546€	38 826 191€	468 645€	1.22%
Autofinancement	4 506 020€	4 506 020€	0€	0%
TOTAL	42 863 566€	43 332 211€	+ 468 645€	1.09%



1.3.1 Chapitre 011 : les charges à caractère général

Ce chapitre comptabilise les achats de denrées, fournitures, petit matériel, la consommation d'eau, de gaz et d'électricité, les travaux à l'entreprise, la formation du personnel, les assurances, l'affranchissement, le téléphone, la location de matériel, la maintenance...

Dépenses	BP 2017	BP 2018	Evolution	Evolution 2017/2018
Charges à caractère général	8 864 958€	8 902 646€	37 688€	0.43%

Les charges à caractère général se stabilisent à 0.43%, soit + 37 688€. Les économies générées ont permis de compenser l'augmentation des dépenses obligatoires, dont l'évolution est mécanique (le contrat de restauration scolaire, et l'accroissement des activités ou services offerts aux Marcquois par exemple..). La réorganisation des services, la mutualisation, les groupements de commande et la négociation des marchés ont permis de générer des économies durables. La principale économie est liée aux fluides. Le groupement de commande conjugué avec les investissements générateurs d'économies, la sensibilisation des services, ont permis de réduire de 200 K€ les crédits pour les consommations de gaz et d'électricité.

Des écarts apparaissent entre 2017 et 2018, car des mouvements comptables ont eu lieu entre les lignes pour tenir compte des corrections d'affectations comptables au moment de la réalisation de 2017.

1.3.2 Chapitre 012 : les charges de personnel

Ce chapitre regroupe essentiellement la rémunération du personnel municipal, les cotisations (Caisses de retraite, CNFPT, URSSAF) ou encore la médecine professionnelle.

Les crédits budgétaires inscrits au BP 2018 progressent par rapport au BP 2017 de 379 691 € (+ 1.5%) pour un montant de 25 567 350 €.

Une moyenne de 661 ETP
 Une moyenne de 883 agents

Dépenses	BP 2017	BP 2018	Evolution	Evolution 2017/2018
Frais de personnel	25 187 658€	25 567 350€	379 691€	1.5%

En 2018, la Ville de Marcq-en-Barœul poursuivra sa politique des ressources humaines tournée vers les services publics dédiés aux marcquoises et aux marcquois tout en garantissant une évolution maîtrisée des effectifs et de la masse salariale.

La Ville fait le choix de la régie en termes de gestion pour les nouveaux services, comme elle l'a fait pour les métiers relevant du Centre Technique Municipal ou encore l'entretien des bâtiments. Ce choix illustre bien le volontarisme à travers une priorité donnée aux agents municipaux dans l'exercice des missions.

Les dépenses de personnel pour 2018 vont permettre de :

- intégrer les incidences liées au GVT (Glissement Vieillesse Technicité) se rapportant au déroulement de carrière des agents et à l'augmentation des cotisations : 140 000 €.
- garantir la poursuite d'une qualité de service et de préservation de la dimension humaine, notamment en procédant au recrutement de près de la moitié des emplois aidés de la Ville, suite à l'extinction du dispositif pour Marcq-en-Barœul. En effet, les salariés recrutés au titre de contrats aidés sont le plus souvent en situation de précarité et les fins de contrats vont créer des tensions et des difficultés supplémentaires pour eux.

Pour la Ville, le dispositif des emplois aidés était un outil précieux de cohésion et d'accompagnement social permettant aussi de rendre un service de proximité important pour tous. La Ville va soutenir chacun de ces salariés par un suivi personnalisé et mettra tout en œuvre afin de trouver une solution durable pour chacun. Le recrutement d'environ 12 équivalents temps plein est estimé à 300 000 €.

- développer de nouveaux services, par la reprise en régie, des assistantes maternelles de l'association Marcq Enfance Famille.
- procéder à la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour 350 agents de catégorie C.
- créer une prestation sociale à l'intention des enfants handicapés des agents de la collectivité.
- Compenser partiellement le coût de l'augmentation de 1,7% de la Contribution Sociale Généralisée.

Dans le contexte de la fin des Temps d'Activités Périscolaires, et grâce aux effets des optimisations consécutives aux réflexions menées en termes d'organisation, la maîtrise des effectifs et de la masse salariale conduit à une prévision d'évolution de l'ordre de 1.5% par rapport au BP 2017.

Outre les priorités évoquées précédemment, la volonté de la Ville sera de poursuivre un réel développement des ressources humaines à travers les actions suivantes :

- L'acquisition du nouveau logiciel en gestion intégrée qui contribuera à l'évolution de l'organisation de la direction, par une méthode de travail adaptée pour le service Carrières Paie notamment et la gestion de portefeuilles d'agents.

- La poursuite de la résorption de l'emploi précaire : après les agents sociaux, la perspective est de pérenniser en début d'année, 7 postes d'adjoint d'animation. Ce sont 36 agents qui auront été intégrés dans la fonction publique depuis 2016.
- La refonte du document relatif à l'entretien professionnel annuel des agents de catégorie C en adéquation avec la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire.
- Une politique dynamique des recrutements.
- Une attention particulière portée à la formation individuelle des agents afin de répondre aux besoins de la collectivité et de favoriser les reclassements et la mobilité interne.
- Un accompagnement des directions et des services dans les réflexions menées dans le cadre des mouvements de personnel et de l'organisation du travail.
- La préservation d'un bon climat social à travers un dialogue constructif avec les partenaires et une attention particulière au bien-être au travail.
- La proposition aux agents actifs et retraités d'une mutuelle en matière de complémentaire santé offrant de nombreuses garanties à des tarifs attractifs.
- Une communication interne renforcée grâce à un nouvel intranet.
Il est apparu nécessaire d'élaborer un outil plus attractif au regard des normes des nouvelles technologies et mieux adapté à l'ensemble des agents de la collectivité. Suite à la diffusion d'un questionnaire visant à recueillir les avis et attentes des agents, un travail de conception a été mené par deux apprentis rattachés à la Direction des Systèmes d'Information et à la Direction de la Communication. Les objectifs ont été de rendre l'outil attractif et lisible, de faciliter la recherche d'informations et de favoriser l'espace collaboratif. La collectivité a la volonté de disposer d'un outil utile à tous les agents municipaux, y compris ceux travaillant sur des sites distants. C'est pourquoi un travail technique important a été initié afin que chaque site soit à terme doté d'un accès informatique et équipé de matériels adaptés qui seront mutualisés. Afin de faire vivre cet outil, un référent webmaster devra être désigné pour actualiser le contenu et procéder à une harmonisation des publications diffusées par les référents relevant des différentes directions.
- L'amélioration des services proposés aux agents durant la pause méridienne.
Il existe actuellement deux salles de pause méridienne, l'une située au centre technique municipal, et l'autre au foyer Lambrecq qui accueille environ 20 agents le midi et des personnes âgées l'après-midi. Dans le cadre d'une opération de réaménagement effectué par un bailleur social dans le quartier du Bourg, ce foyer va être détruit. Un nouveau va le remplacer. A cette occasion, la Ville a souhaité aménager un nouveau lieu pour les agents dans une logique de proximité avec l'Hôtel de Ville. Ce lieu de restauration sera donc transféré dans une des salles de l'espace Quesne.

Un service de repas sur site sera mis en place. Cette possibilité permettra aux agents d'apporter leur propre repas. L'aménagement d'un espace détente et d'une terrasse est également en réflexion. L'achèvement des travaux (rafraîchissement des locaux et construction d'une véranda afin d'augmenter la capacité d'accueil) est envisagé fin février 2018.

- L'amélioration des conditions de travail du personnel.
Plusieurs actions sont envisagées en 2018 : aménagement des locaux des jardiniers des secteurs des Hautes Loges et Quesne/Mairie, remplacement des baies vitrées des bureaux des ressources humaines, aménagement du local de stockage de la piscine, et achat de mobiliers ergonomiques.

1.3.3 Chapitre 65 : les autres charges de gestion courante

Ce compte intègre à la fois les indemnités des élus, les participations, les subventions aux associations, organismes, pour un montant de 3 717 216€.

Dépenses	BP 2017	BP 2018	Evolution	Evolution 2017/2018
Autres charges de gestion courante (chapitre 65)	3 717 616€	3 787 461€	69 845€	1.87%

L'enveloppe dédiée aux associations de 2 598 339€ est en progression, afin de satisfaire les besoins et soutenir le monde associatif, dont 79 283€ pour le Centre Social et Culturel (dixit délibération d'octobre 2017 pour la création d'une crèche d'insertion...).

1.3.4 Chapitre 66 : les charges financières

Les charges financières passent de 13 100 € à 0€, grâce au désendettement anticipé de la Ville en 2016.

1.3.5 Les autres dépenses (67)

Ce poste comprend notamment les dépenses liées aux subventions exceptionnelles, la valorisation des avantages en nature, les dotations ou primes pour l'aide aux projets (plan d'aide, défi zéro déchet..., le soutien aux commerçants. Les crédits seront attribués par délibérations en cours d'année pour un montant total de 568 733 €. Le détail est en annexe IV B1.7 de la maquette budgétaire du budget primitif 2018. On retrouvera, également, l'application de la convention de mutualisation, qui valorise le soutien du CCAS à la Ville pour 85 K€.

2 SECTION D'INVESTISSEMENT du BUDGET PRINCIPAL

La section d'investissement s'équilibre à 8 861 320 €, elle se répartit de la manière suivante :

- ✓ 8 845 870 € de dépenses d'équipement soit + 461 K€ / 2017.
- ✓ 15 450 € de mouvements financiers (opération d'ordre entre section).

La structure budgétaire d'investissement

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Dépenses d'équipement	8 845 870 €	Autofinancement	4 506 020€
Dont Immobilisations Incorporelles	186 500€	Dotations et fonds divers	1 355 300€
Dont Subventions d'équipement	643 200€	Cessions	500 000€
Dont Immobilisations Corporelles	3 685 513€	financement d'équilibre	2 500 000€
Dont Immobilisations en cours	4 330 657€		
Remboursement d'emprunt	0 €		
Opérations d'ordre	15 450€		
TOTAL	8 861 320€	TOTAL	8 861 320€

2.1 Comment finance-t-on les investissements ?

1 Calcul de l'épargne nette

Recettes de Fonctionnement	43 332 211 €
- Dépenses Réelles de Fonctionnement	- 38 826 191 €
= Epargne Brute ou Autofinancement Brut	4 506 020 €
- Remboursement du Capital des emprunts	- 0 €
- Autres dépenses	- 15 450 €
= Epargne Nette ou Autofinancement Net	4 490 570 €

2 Le financement des dépenses d'équipement

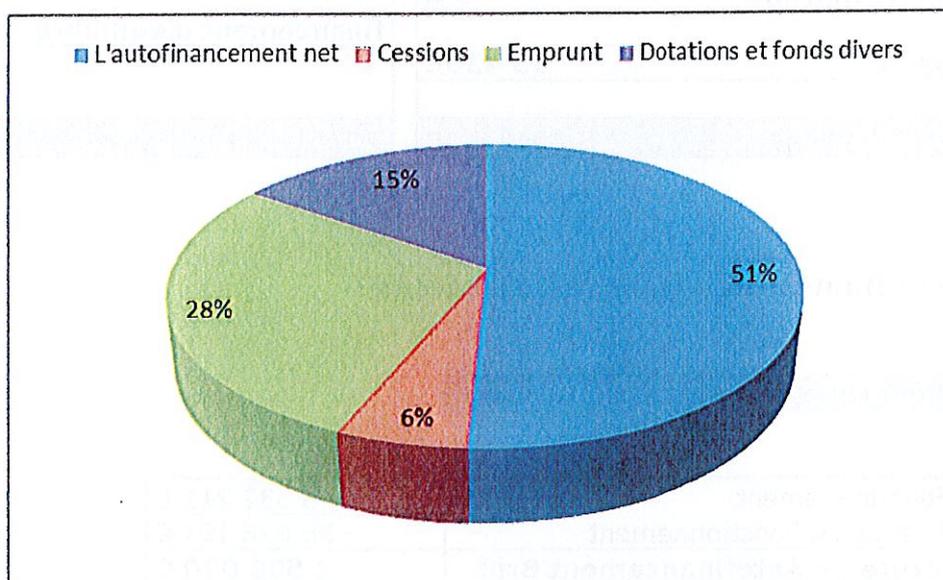
Comme vous pouvez l'observer, les 8 845 870 € de dépenses d'équipement sont financés de la manière suivante :

L'autofinancement net	4 490 570 €	51%
Cessions	500 000 €	6%
Dotations et fonds divers	1 355 300€	15%
Ressources propres	6 345 870€	72%
Emprunt d'équilibre	2 500 000€	28%
Total	8 845 870€	100%

Ainsi 72 % de nos investissements sont couverts par les ressources propres de la Ville.

Compte tenu des aléas rencontrés lors des chantiers et du fait qu'il est donc rare de réaliser 100 % du budget d'investissement, la Ville ne devrait pas faire de nouveaux emprunts.

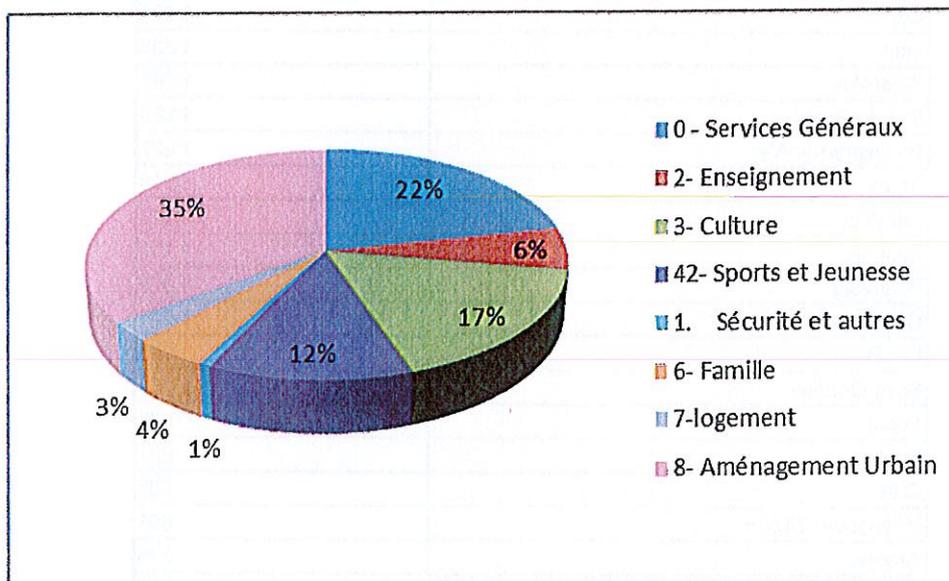
L'emprunt permet d'afficher un équilibre de la section d'investissement (règle d'or).



2.2 Comment se répartissent les dépenses d'équipement ?

2018	Dépenses d'équipement	%
0 - Services Généraux	1 932 315€	22%
2- Enseignement	526 900€	6%
3- Culture	1 501 750€	17%
42- Sports et Jeunesse	1 088 895€	12%
1. Sécurité et autres	61 000€	1%
6- Famille	403 010€	5%
7-logement	240 000€	3%
8- Aménagement Urbain	3 092 000€	35%
TOTAL	8 845 870€	100.0%

Le premier poste de dépenses d'équipement de 2018 est affecté à l'aménagement urbain pour 35%, viennent ensuite les services généraux de la mairie pour 22 % (travaux PMR, l'entretien et la rénovation des bâtiments, l'isolation, les mises aux normes...).



Le détail des opérations est présenté dans la seconde partie de ce document.

3 LA DETTE

3.1 Etat de la dette bancaire au 1^{er} janvier 2018

Au 1^{er} janvier 2018, la dette de la Ville s'élève à 0 €.

- La dette/habitant Marcquois : 0 € (Moyenne de la Strate 1 095€)

Au 31 janvier 2018, la dette de la Ville sera nulle

Voici les données 2016 des Villes des hauts de France de plus de 30 000 habitants.

Commune	Encours de la dette au 31/12 (DGCL) com. - 2016 (€h)
Maubeuge	2 771
Lille	1 774
Tourcoing	1 431
Calais	1 421
Lens	1 380
Wattrelos	1 363
Valenciennes	1 265
Boulogne-sur-Mer	1 227
Arras	1 218
Cambrai	1 145
Roubaix	1 102
Beauvais	1 079
Compiègne	1 074
Liévin	1 041
Saint-Quentin	1 034
Douai	865
Dunkerque	821
Creil	787
Villeneuve-d'Ascq	693
Amiens	676
Marcq-en-Baroeul	5

LE BUDGET ANNEXE « HIPPODROME ET ACTIVITES DIVERSES »

Le budget annexe « HAD » est équilibré à 1 303 990€. La section de fonctionnement s'équilibre à 723 990€ et la section d'investissement à 580 K€. Il intègre dorénavant le budget du cinéma : l'actuel Colisée lumière en fonctionnement et la création de trois salles de cinéma dans le futur pôle culturel Doumer pour la phase d'investissement.

Le budget annexe « HAD »	
Fonctionnement	723 990
Investissement	580 000
Total	1 303 990

Dans la délibération du 19 décembre 2017 relative à la requalification de l'activité du cinéma en un Service Public Administratif (SPA), il avait été stipulé :

- le transfert de l'activité du Cinéma requalifiée en SPA, au 01/01/2018, vers le budget annexe Hippodrome et activités diverses (HAD), qui est déjà assujéti à la TVA et régenté par l'instruction comptable M14,

- la mise en place d'une comptabilité analytique pour le Cinéma sous une codification fonctionnelle dans le budget annexe HAD :

- Fonction 3140 pour le cinéma Colisée, qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

- Fonction 3141 pour le cinéma Doumer, qui s'équilibre grâce à la subvention d'équipement versé par le budget principal de la Ville (annexe IV B1.7), et à l'autofinancement dégagé par le budget annexe, qui viennent financer les premiers investissements du cinéma dans le cadre du budget plus global de l'Espace Culturel Doumer que l'on retrouve dans le budget principal de la Ville.

Vous retrouverez cette codification dans la maquette budgétaire comme suit :

	CINEMA COLISEE	CINEMA DOUMER	REDEVANCES HORS HIPPODROME	DIVERS HIPPODROME	AUTRES	TOTAUX
	Fonction 3140	Fonction 3141				
DEPENSES						
INVESTISSEMENT	0.00	440 000.00	5 000.00	135 000.00	0.00	580 000.00
RECETTES						
INVESTISSEMENT	0.00	403 200.00	0.00	7 000.00	169 800.00	580 000.00
DEPENSES						
FONCTIONNEMENT	269 990.00	30 000.00	6 500.00	247 400.00	170 100.00	723 990.00
RECETTES						
FONCTIONNEMENT	269 990.00	0.00	89 200.00	364 800.00	0.00	723 990.00

2018, une année de travail au service des Marcquois !

Une Ville épanouie et rayonnante pour tous

Favoriser la culture pour tous

Attractivité

En 2018, deux grands chantiers culturels vont contribuer à la dynamique des quartiers et à l'attractivité de la Ville.

Dans le quartier du Pont, démarreront les travaux du nouveau Pôle Culturel Doumer.

La Ville a confié ce projet au cabinet lillois Hart-Berteloot qui a imaginé un lieu original à l'architecture forte, installé dans un environnement commerçant dont il contribuera à renforcer l'attractivité.

Estimation : 7 800 000 € et livraison mi 2020

Ceux-ci s'accompagneront d'un projet de voirie qui priorisera dans un premier temps la restructuration de la place Doumer et de la traversée de la rue nationale.

Parallèlement à l'avancée des travaux, il s'agit en 2018 de penser le projet culturel de ce nouvel équipement marcquois. La salle festive, le studio de répétition et les trois salles de cinéma proposeront une offre culturelle nouvelle avec des animations dynamiques et un accueil de grand confort, tout en restant fidèles à l'esprit d'un équipement de proximité.

Il s'agira notamment d'inciter les jeunes, de plus en plus connectés, à découvrir l'offre cinématographique, de satisfaire les attentes des habitants de toutes générations et, plus largement, de répondre aux préoccupations de la société d'aujourd'hui.

Dans le quartier du Bourg débiteront également les travaux de l'Espace Saint-Joseph.

Ancienne école utilisée régulièrement pour des expositions, ce lieu accueillait aussi le Musée Régional des Télécommunications qui est transféré dans un nouveau local situé dans le quartier du Quesne, le long de la Place de la Victoire.

Prioritairement dédié à la Culture, ce bâtiment sera intégralement rénové incluant la construction d'un espace d'animation d'environ 400 m² sous la forme d'une orangerie dont l'intérieur largement arboré, renforcera l'esprit méditerranéen et donnera un nouvel essor aux expositions et ateliers thématiques. Des formations musicales animeront cet espace. Un salon de thé confié à un exploitant sera créé en lieu et place de l'ancien musée.

Estimation : 2 500 000 € et livraison mi 2019

Ce véritable lieu d'expositions, à la programmation régulière des échanges, rencontres, ateliers entre curieux, amateurs éclairés et artistes.

L'Espace Saint-Joseph sera ainsi dévolu à l'expression de multiples talents: musique, oralité, création artisanale. Artistes amateurs ou confirmés seront invités à s'exprimer librement face au public.

Il rassemblera également diverses générations autour des jeux à l'occasion de séances encadrées par des animateurs.

Ce nouveau lieu dédié aux loisirs et à la culture contribuera donc à l'attractivité du quartier et confirmera une qualité de vie typiquement marcquoise.

Proximité

Le projet RFID en cours de la Médiathèque permet de moderniser la gestion des ouvrages et d'apporter de la souplesse aux usagers en automatisant les entrées et sorties de documents. Il est complété par la construction d'une boîte de retour permettant la restitution des documents empruntés 24h/24 et la conception d'une nouvelle banque d'accueil. Ces travaux conçus en 2017 seront livrés mi-février 2018. En s'équipant de la technologie RFID, la médiathèque La Corderie se modernise et accomplit une véritable mutation.

Coût : 750 000 €, subventionné à 50%

L'espace billetterie pour les spectacles sera associé à un service d'information ouvert sur la ville et ses offres de loisirs. Au cœur des collections, l'accent sera mis sur le conseil aux lecteurs et l'équipe continuera à développer un programme d'animations au plus près des attentes des familles.

Pour améliorer son accessibilité, cet équipement qui attire aujourd'hui 10 000 lecteurs inscrits, soit 25 % de la population marcquoise, élargira ses horaires avec une ouverture du mardi au samedi sans interruption, deux journées continues et la nocturne du vendredi. La médiathèque passera de 25h30 d'ouverture à 30 heures par semaine.

Le Conservatoire de Musique, avec sa nouvelle Directrice, aura également pour objectif de s'ouvrir sur la ville en décentralisant son action. Professeurs et élèves se produiront dans les salles de spectacles et au cœur des quartiers, développeront des projets partenariaux avec l'Education Nationale et les maisons de quartier ; ils iront à la rencontre des seniors dans les maisons de retraite avec l'objectif de rayonner davantage sur le territoire de la commune.

La création et la concrétisation de ces « passerelles » sera l'un des axes du projet pédagogique en 2018.

En 2018, la programmation culturelle se déclinera tout au long de l'année.

En s'affranchissant de la contrainte des festivals, elle associera qualité et éclectisme. De janvier à décembre, spectacles et concerts s'enchaîneront dans la diversité des styles et des genres artistiques, l'objectif étant de satisfaire chaque mois une grande variété de publics.

Les dominantes chères à la programmation marcquoise que sont le conte, la musique baroque ou le jazz seront conservées dans un ensemble de thématiques plus larges.

L'accent sera mis plus particulièrement sur des spectacles originaux et ambitieux destinés à tous les publics.

Le théâtre restera à l'affiche avec des rendez-vous initiés en 2017, plus fréquents en 2018 dans la perspective de 2020, année où le Colisée Lumière retrouvera sa vocation de salle de spectacles après le transfert du cinéma au sein du Pôle Culturel Doumer.

Enfin, l'année 2018 sera marquée par différentes manifestations commémorant le Centenaire de l'Armistice de 1918.

La Ville évoquera régulièrement par le biais de sa programmation les événements de la guerre et rendra hommage aux combattants marcquois. Expositions, concerts et spectacles s'inspireront de cette thématique.

Les services du Patrimoine et les Archives Municipales restitueront dans un livret édité par la Ville et distribué à tous les habitants, l'histoire de Marcq-en-Barœul durant les quatre années de guerre.

Continuité des aides aux associations

En 2018, la Ville continuera à soutenir les structures culturelles en poursuivant un partenariat fructueux en terme de diffusion et de création avec notamment Jazz en Nord, la Ligue d'Improvisation...

Des jeunes Marcquois pour l'Europe

Les subventions au bénéfice des quatre associations de jumelage (Amis d'Ealing, de Kuurne, de Gladbeck, de Poggibonsi) ainsi qu'à celles qui s'occupent des déplacements d'élèves au sein des collèges de Rouges Barres et du Lazaro (déplacement de jeunes à Gladbeck et à Ealing) seront maintenues.

Ces subventions permettent aussi de soutenir les actions complémentaires que sont les cours de langue, la Ville faisant un effort remarquable à travers l'hébergement des six associations abritées au Pôle de langue du château Vanderhagen, pendant toute l'année. Ce sont ainsi 500 personnes/semaine qui profitent des services rendus par ces associations (anglais, allemand, italien, et par extension, des cours d'espagnol et d'arabe...).

La fête des jeunes des villes jumelées se tiendra en juin 2018 : animations autour du sport, rencontres simples et directes entre les habitants, les associations de jumelage et les jeunes des villes jumelées sont prévues.

Investir dans la qualité des enseignements

Un patrimoine scolaire modernisé

La Ville prolongera son programme d'entretien, de maintenance et de renouvellement du patrimoine scolaire qui vise à améliorer les conditions d'accueil de tous les élèves.

Ce programme se traduira par la poursuite de la mise en norme des bâtiments permettant d'accueillir les enfants porteurs de handicap conformément à l'engagement pris par le Conseil Municipal. On notera un point particulier pour l'école Cognacq-Jay/Pasteur, avec la construction d'un ascenseur après avoir réalisé celui de l'école Péguy en 2017.

Coût : 420 000 €

Ces actions sont également le reflet des préoccupations en matière de sécurité. L'effort portera, de nouveau sur la volonté de sécuriser les espaces scolaires.

Enfin, pour garantir la même qualité de service dans les restaurants scolaires, l'ensemble des fours des 14 offices sera entièrement renouvelé avant la fin de l'année.

Une politique éducative ambitieuse confirmée

La Ville continuera de mettre à la disposition de la communauté éducative les moyens nécessaires et concrets afin de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants marquois.

Cette volonté se traduit par la mise en œuvre d'un projet d'animation innovant dans les temps périscolaires.

En effet, avec le soutien de la communauté éducative la Ville a fait le choix de revenir à la semaine de quatre jours et ce, dès la dernière rentrée scolaire. Pour autant, l'important effort financier est pour l'essentiel prolongé. Les garderies du soir sont dorénavant reconnues et conventionnées par Jeunesse & Sport et subventionnées par la CAF. Chaque enfant accueilli bénéficie d'activités variées et ludiques, encadrées par du personnel compétent.

Les actions éducatives municipales sont maintenues : un fruit à la récré, la semaine du goût et les ateliers musicaux développés plus spécifiquement à l'école Léonard de Vinci et l'école Charles Péguy.

Des aides renforcées pour les classes de découvertes

Un séjour sera organisé sur le lieu de vie de Léonard de Vinci en faveur des élèves de deux classes du groupe scolaire éponyme.

Par ailleurs, la Ville a également revalorisé les aides au départ pour les classes de découverte organisées par les enseignants. Sur présentation d'un projet pédagogique, l'aide financière est 5€ par enfant et par nuit pour un séjour court et à 10€ pour un séjour long.

Le conseil municipal des enfants

Les élèves ont élu le 20 novembre dernier leurs nouveaux représentants au Conseil Municipal des Enfants.

Les actions du Conseil Municipal des Enfants constituent une implication directe des jeunes élus dans le domaine de la protection de l'environnement, le respect d'autrui, les problématiques de la cité.

L'informatique à l'école

Toutes les classes élémentaires sont équipées d'un tableau blanc interactif, soit 53 classes. La carte scolaire déterminera la nécessité ou non d'implanter de nouveaux équipements.

Cinq écoles maternelles sont dotées de tablettes numériques. L'école Matisse a reçu 8 tablettes numériques en novembre 2017, ce qui porte le nombre total des équipements à 40.

Les espaces numériques de travail sont déployés sur quatre écoles élémentaires. Aucune autre école ne s'est portée volontaire pour conduire cette expérimentation pour cette année scolaire. Un bilan doit être coréalisé avec les services de l'Education Nationale dans le courant de ce trimestre pour envisager le déploiement sur d'autres établissements lors de la prochaine rentrée.

L'avenir des salles informatiques est à l'étude avec les services de l'Education Nationale.

Une politique volontariste visant à la promotion et au développement du sport sur notre territoire

La promotion des activités physiques et sportives

La Ville poursuivra son aide technique qualifiée pour l'enseignement de l'EPS dans des conditions de pratique optimales.

En partenariat avec les services de l'Education Nationale, 9 Educateurs Municipaux, agréés par l'Education Nationale sont ainsi mis à disposition de 12 écoles élémentaires marcquoises. Cette aide technique s'accompagne de la mise à disposition du matériel pédagogique et des structures sportives adaptées ainsi que de la prise en charge du transport des élèves sur les sites sportifs.

Les activités municipales sportives seront maintenues et développées :

- L'école d'orientation sportive fait découvrir le maximum d'activités physiques aux enfants de 4 à 8 ans pour ensuite les orienter vers une association sportive,
- L'école municipale de Kickboxing pour les 5/18 ans,
- Marcq-en-forme pour un public adulte,
- Leçons de natation et jardin aquatique à la piscine municipale.

La Ville poursuivra l'organisation d'évènements à caractère sportif et de loisirs :

- Le salon du sport et de la santé, vitrine du sport sur la Ville.
- La nuit des piscines, les olympiades Marcq-en-forme et l'open inter-entreprises.
- La Ferme aux Oies a démontré qu'il existait une demande importante d'activités de détente.
- La Marque et les chemins de halage sont devenus au fil des ans des espaces où se sont développés différentes pratiques de bien-être telles que le cyclotourisme, la marche ou encore la course à pied.
- Le soutien et la politique volontariste de la Ville pour le sport-loisirs passera notamment par le développement d'activités nautiques sur la Marque lors de la saison estivale : paddle, du pédalo ou encore des promenades en barque.
- De plus, pour la première fois et pour lancer ces activités, le 1er juillet sera organisé la PADDLE RUN, course nature combinant la course à pied et le stand up paddle, à faire seul ou en équipe de deux.

Un soutien au mouvement sportif local maintenu

Les associations sportives continueront à bénéficier de différents types d'aides directes et indirectes :

- Des aides financières, par le biais des subventions annuelles de fonctionnement qui seront maintenues.
- Une aide matérielle par la mise à disposition d'équipements sportifs.
- Une aide technique.

L'accès aux équipements sportifs sera favorisé en concertation avec l'Education Nationale, les associations sportives, les entreprises et les structures municipales selon une logique d'optimisation de l'utilisation des équipements sportifs.

Un dialogue constructif pour le développement du mouvement sportif sera entretenu et la Ville veillera au bon fonctionnement des associations sportives. Elle restera à l'écoute du mouvement sportif local et portera attention au bon équilibre des clubs, notamment ceux à rayonnement métropolitain.

S'agissant de communication auprès des Marcquois, l'agenda des sports continuera à être réalisé. La Ville s'engage, comme les années précédentes, à annoncer les différentes manifestations sportives et des résultats sportifs sur le territoire communal.

Il s'agit d'abord d'assurer aux usagers des conditions d'hygiène et de sécurité optimales. La Ville mènera tous les contrôles réglementaires (buts football, handball, basket-ball, rugby, agrès gymnastique, toboggan piscine) en la matière. Elle s'engagera à garder un haut niveau de qualité de nettoyage et de surveillance de l'ensemble des sites sportifs.

Le patrimoine sportif sera développé et s'adaptera en fonction de l'évolution des pratiques sportives et des réglementations :

- Hockey-Club : la Ville a précédemment fait le choix d'investir dans un terrain synthétique pour garantir l'activité du club en forte progression. Elle prévoit une extension des parties techniques des locaux comprenant vestiaires, douches et chaufferie. Cette surface d'environ 200 m² viendra jouxter le bâtiment existant afin de garantir la cohérence de la structure.
Estimation : 520 000 € et livraison fin 2019.
- Stade Niquet : dédié principalement au football, ce site nécessite l'agrandissement de vestiaires vu le nombre d'adhérents et la mixité pratiquée dans ce sport. La Ville va s'engager dans un programme de reconstruction de vestiaires et de douches, positionnés à proximité de la tribune existante pour une superficie d'environ 100 m².
Estimation : 290 000 € et livraison début 2019.
- Piscine : la Ville souhaite garantir la pérennité de cet établissement extrêmement fréquenté par les Marcquois. Après avoir travaillé sur le traitement de l'eau en 2017, la Ville va s'engager dans le traitement de l'air et plus particulièrement la perte des calories de cet établissement en installant une CTA à double flux.
Estimation : 300 000 € et travaux réalisés dans le second semestre 2018.

Une politique de prévention de la santé à destination de tous

Une gestion des défibrillateurs automatiques au service de la population

La Ville poursuivra l'entretien de l'ensemble des défibrillateurs sur le territoire communal. Des actions de formation à l'usage des défibrillateurs seront menées. Enfin, la répartition des défibrillateurs sur le territoire communal sera optimisée.

Le soutien aux associations et structures de santé sera maintenu, notamment par la mise à disposition des moyens adaptés au fonctionnement du centre de planification et aux associations. Les aides financières et les subventions annuelles de fonctionnement seront maintenues au même niveau que celui de 2017. Il en sera de même pour les aides matérielles et la mise à disposition de matériel logistique.

A l'instar des années précédentes, la Ville poursuivra ses achats de fournitures et sa prise en charge financière des intervenants pour le centre de planification (un médecin, une secrétaire médicale).

Une promotion de la santé sur le territoire communal

De nombreux évènements de promotion et de prévention seront à nouveau organisés : salon du Sport et de la Santé, des séances sur les gestes qui sauvent en écoles élémentaires, le Parcours du Cœur en partenariat avec les associations locales.

Développer une politique de prévention et de sécurité encore plus ambitieuse

Assurer la sécurité des marquois et faire baisser le taux de délinquance sont les principaux objectifs affirmés.

Cela s'est traduit ces dernières années par une augmentation des effectifs de la Police Municipale, permettant notamment de constituer une équipe de nuit qui travaille 7 nuits sur 7 avec efficacité.

De plus, dans le souci d'optimiser le temps de travail et de disposer d'une présence accrue sur le terrain afin d'obtenir les meilleurs résultats en matière de baisse de la délinquance, la Ville s'emploiera à suivre l'évolution des nouveaux outils susceptibles de faciliter le travail des agents, tels que : vidéo-protection, géo-localisation des faits, partage des fréquences radio avec les forces de police de l'Etat, boutons alerte agression installés chez les commerçants avec le système HCall relié au centre de supervision urbain...

En 2018, ces efforts technologiques seront poursuivis en renouvelant une quinzaine d'anciennes caméras par de nouveaux matériels beaucoup plus performants.

De même, la recherche d'un logiciel aboutissant à une rapidité dans la relecture de faits délictueux est à l'étude. Cet outil permettra d'élucider rapidement un fait à partir d'éléments portés à sa connaissance.

La sécurité étant l'affaire de tous, la Police Municipale a créé des partenariats avec les acteurs tels que Kéolis-Transpole, afin de lutter contre la fraude et la délinquance dans les transports en commun, avec les bailleurs sociaux et les associations, et plus récemment, avec Formation Culture Prévention (F.C.P), dans le cadre d'une formation de prévention pour les engins 2 roues motorisés, se déroulant sur la ville de Marcq-en-Barœul. Cette action a sensibilisé plusieurs jeunes qui se trouvaient en décrochage scolaire et conduisaient des scooters sans permis, ou présentaient une conduite à risque. L'objectif a été de leur faire prendre conscience des dangers de la route, des effets de leur conduite, et d'attirer leur attention sur leur sécurité et celle d'autrui. De plus, il leur a été mentionné la possibilité de pouvoir passer leur permis AM (BSR), et surtout de créer un dialogue positif et instructif avec les policiers.

La Ville intensifiera sa politique de prévention, en poursuivant notamment cette action sur la sécurité routière avec le FCP, mais aussi avec les responsables des autres établissements scolaires de la commune en leur proposant des interventions auprès de leurs élèves, à l'instar de ce qui a été fait récemment au lycée professionnel Mongy, afin de rappeler non seulement les règles du Code de la Route mais aussi celles du Bien Vivre Ensemble.

Des interventions en milieu scolaire sur un module « prévention sur les risques routiers encourus et les différentes infractions routières », seront effectuées, et des contrôles des cycles seront réalisés à la sortie des garages à vélos des établissements scolaires.

Sur un feuillet, il sera répertorié les problèmes relatifs à la sécurité (port du casque, du gilet fluorescent, des catadioptres ...), qui sera remis à l'élève et un double à l'établissement scolaire, et parallèlement, une fiche d'action sera adressée au civilement responsable pour remédier aux manquements.

Des actions de prévention routière seront également menées pour les cyclistes, afin de leur rappeler les règles de conduite.

Après de nombreux accidents recensés sur le passage à niveau du Plouich, la Ville a souhaité engager une réflexion sur les cônes de visibilité, indispensables aux abords de celui-ci. Elle a dans un premier temps, après négociation foncière, acheté du patrimoine bâti, qui a été démoli en fin d'année 2017, correspondant à 2 habitations désuètes. Dès le premier trimestre 2018, la Ville va aménager un nouveau parking comprenant du stationnement destiné aux 2 roues pour un montant de 40 000 €.

Ces efforts, renouvelés et intensifiés d'année en année, portent leurs fruits puisqu'en 2017, la délinquance a diminué de 24 % sur la Ville de Marcq-en-Baroeul.

Un cadre de vie bienveillant et accueillant

Promouvoir l'attractivité de Marcq-en-Barœul et soutenir le développement des commerces et de l'artisanat

Partenariat économique

Le micro-hôtel d'entreprises, situé rue Hector Berlioz, a été créé dans une ancienne maison à usage d'habitation. La Ville souhaite recréer une nouvelle dynamique en le transférant dans un bâtiment totalement remis à neuf, permettant à 6 entreprises et non plus 3 d'y travailler et de s'y développer. Cet espace, plus confortable permettra d'accueillir les entreprises dans de meilleures conditions.

Estimation : 79 000 € et livraison 1er trimestre 2018

Un soutien renouvelé aux commerçants et artisans

Les artisans et commerçants marcquois contribuent à la vie de la cité. Ils créent du lien social et dynamisent la Ville. Il convient de les maintenir, de faciliter les reprises et d'accompagner leurs projets de développement.

Comme l'an passé, les animations constitueront une part importante du budget: autour des fêtes de Pâques, de Noël, les événements destinés à dynamiser l'activité (salon de l'artisanat et du commerce en 2017) seront poursuivis.

La Ville continuera son soutien à l'association Enseignes de Marcq, forte de 200 adhérents. L'association joue un rôle de proximité prépondérant auprès des adhérents et édite chaque année un guide très attendu.

La Ville veut apporter un soutien financier à ses artisans et commerçants, afin qu'ils puissent réaliser leurs travaux de rénovation et de mises aux normes des locaux recevant du public. Un dispositif d'aide aux travaux dans les boutiques est en cours de montage avec la Région et la MEL.

2019 verra la mise en place d'un événement majeur en faveur de l'emploi et de l'artisanat. La Ville et la Chambre de Métiers et d'Artisanat de la Région des Hauts de France envisagent de créer une première édition du « Forum de l'Artisanat du 3^e millénaire », - de dimension régionale - qui se déroulera début 2019. Ce forum a pour ambition de démontrer la richesse des métiers de l'artisanat qui utilisent les nouvelles technologies auprès des enfants, des collégiens, des étudiants, des chercheurs d'emploi et des familles. Il doit permettre au public de comprendre les métamorphoses de l'artisanat et doit faire partie des orientations scolaires car l'artisanat reste le premier employeur de France. 2018 sera consacré à la préparation de cette manifestation.

Une Ville toujours plus durable pour promouvoir la transition énergétique et sensibiliser les Marcquois aux bonnes pratiques

L'action ambitieuse de la Ville se poursuivra afin de sensibiliser les Marcquois aux enjeux du développement durable et favoriser les bonnes pratiques.

Dans le cadre de sa politique dans ce domaine et en parallèle des actions d'ores et déjà mises en œuvre au titre de l'Agenda 21 Marcquois, la Ville va renouveler en 2018 son opération défi « familles zéro déchet », menée de concert avec Roubaix, Tourcoing et Bondues, et qui a connu en 2017 un important succès avec 84 familles engagées, ayant réduit en moyenne de 28 % leurs déchets recyclables et de 35 % leurs déchets non recyclables.

De même, dans le prolongement de l'aide mise en place en 2017 pour l'acquisition de vélos qui a remporté un succès considérable avec plus de 1 000 primes attribuées- la Ville entend mettre en œuvre un nouveau « plan vélo » visant à donner sa juste place au vélo à Marcq-en-Barœul.

Une priorité sera donc donnée en 2018 à la circulation des modes doux dits alternatifs, de type deux-roues. Ce plan comprendra plusieurs mesures parmi lesquelles l'implantation d'arceaux vélos supplémentaires sur les principaux sites et équipements publics, la réfection et le développement du réseau de pistes et bandes cyclables, ou encore la mise en place de dispositifs facilitant la circulation cycliste (double-sens cyclables ; tourne-à-droite au feu rouge...). Estimation globale : 374 000 €

Le budget conséquent en énergie de la Ville engendre une volonté de réduire ces coûts par le biais d'une meilleure isolation des bâtiments, le remplacement de chaudières anciennes par des matériels plus performants et des solutions d'éclairage par LED économes. Estimation : 300 000 €

JARDINS FAMILIAUX

Après avoir créé environ 130 jardins familiaux répartis sur l'ensemble de la Ville, une nouvelle étape sera franchie en 2018, en partenariat avec les Etablissements Lesaffre avec la création de 70 à 80 parcelles, sur les délaissés des Hautes-Loges, en bordure de la Marque, pour un montant estimatif total de 88 000 €, financé à 50 % par la Ville.

La qualité de l'entretien des espaces et des bâtiments publics

En partenariat avec la MEL, la Ville maintiendra son investissement orienté sur la qualité des espaces publics et, notamment, la reconstruction des voiries accompagnée de la mise en technique discrète des réseaux qui permet de fluidifier le trafic, d'améliorer la qualité de nos espaces publics et de renforcer les modes alternatifs, comme les deux-roues, tout en maintenant la sécurité.

Ces programmes de reconstructions de voiries permettent la mise en technique discrète et l'enfouissement des réseaux. En 2018, la dernière phase des Hautes-Loges sera achevée au cours du 1^{er} semestre, tandis que débiteront les travaux sur les rues Braille et Quesne. Estimation globale : 1 315 000 €

Le domaine public est équipé de 6 286 points lumineux, qu'il y a lieu d'entretenir et de rénover pour garantir son fonctionnement mais aussi tendre vers les économies d'énergie en favorisant l'installation de sources à LED. Il s'agira aussi de supprimer les derniers foyers qui utilisent des lampes à mercure. En 2018, le programme de travaux concernera :

- Rue du Quesne,
- Avenue Louis Braille,
- Avenue Foch (tranche 2) entre l'avenue de Verdun et l'avenue Barrois,
- Rue des Magnolias, incluant les voyelles en impasse (allées des Primevères et des Capucines), renouvellement mâts et réseau sans enfouissement et reconstruction,
- Remplacement des candélabres « boule » dans les rues Boileau, Albert Prouvost – tranche 3, Cense à l'Eau, et Docteur François.

Estimation globale : 520 000 €

La propreté est une priorité pour la Ville, qui va renforcer ses actions avec le remplacement d'une balayeuse par un matériel plus performant, qui arrivera en 2018. C'est aussi le maintien des agents de proximité qui assurent le nettoyage au quotidien dans chaque quartier de la Ville.

La Ville contribuera à garantir la fluidité et le stationnement. Elle envisage notamment la construction d'un parking rue du pavé stratégique, à proximité de la ligue des Flandre de Tennis, après les nombreuses places réalisées en 2017 dans de nombreux quartiers.

AGENDA PROGRAMME, MISE AUX NORMES PMR

Après avoir réalisé ses obligations en 2017, la Ville va à nouveau déployer les moyens financiers pour mettre aux normes ses bâtiments face au handicap. Coût : 350 000 €

Les cimetières

Après avoir réalisé une 1^{ère} phase de création d'allées relatives à la mise aux normes PMR dans les cimetières, la Ville souhaite renforcer cette initiative en restructurant intégralement l'entrée du cimetière des Rouges-Barres, côté chemin de la ferme Hazebrouck.

Pour garantir le nombre de places disponibles indispensables des cimetières, la Ville va poursuivre ses efforts liés au programme d'exhumations des concessions échues, en profitant du mémorial nouvellement créé pour garantir la mémoire des défunts, tout en offrant aux familles un ultime lieu de recueillement. Estimation globale : 382 000 €

Moderniser l'administration et les services à la population

Toujours mieux accueillir

La Ville poursuivra ses nouvelles missions de proximité pour mieux accueillir et servir les Marcquois. L'an dernier avait, en effet, été marqué par de nouvelles charges incombant aux mairies :

- Transfert des missions des tribunaux vers les services Etat Civil : changement de prénom, changement de nom, PACS depuis novembre 2017,
- Autorisation de sortie du territoire pour mineur remise en vigueur depuis janvier 2017,
- Nouvelles modalités de délivrance des cartes nationales d'identité depuis mars 2017 : la Ville faisant face à l'accueil des habitants d'autres communes.

L'Espace Citoyens Premium sera développé en renforçant la gestion relation citoyen (GRC) de l'ensemble des services de la Ville. La GRC désigne l'ensemble des processus mis en œuvre dans une collectivité pour optimiser le traitement des demandes des citoyens vers les services de la mairie et la communication de la mairie vers les citoyens.

Les enjeux de la GRC sont considérables, tant en termes de qualité du service rendu aux citoyens que de réduction des coûts de fonctionnement des services publics. Cette démarche de qualité est mise en exergue par l'accélération de la dématérialisation des flux et en automatisant un maximum de procédures. Comme par exemple, en proposant l'adhésion au prélèvement automatique pour la régie de l'accueil multi services, en mettant de plus en plus de services en ligne (billetterie électronique) et en envoyant les factures par courriel...

La famille et la solidarité au centre de nos préoccupations

Service Famille, petite enfance, handicap

Le maintien et le développement des modes de garde pour les jeunes enfants sur le territoire communal se poursuivront ainsi que le développement de la politique d'inclusion des enfants porteurs de handicap dans l'ensemble des structures municipales.

2018 verra se mettre en place la deuxième édition des journées de la petite enfance, journées visant à valoriser les pratiques professionnelles autour de la petite enfance. Elles se dérouleront les 5, 6 et 7 avril, à l'espace Charcot et au Parc du Petit Prince. Ce projet fédère les acteurs de la petite enfance municipaux ainsi que différents partenaires tels que le Centre Social et Culturel, le lieu d'accueil enfants/parents Le petit train ou encore la crèche interentreprises Maison Bleue Capucine.

La reprise en régie municipale de la crèche familiale associative, jusqu'ici gérée par l'association *Marcq Enfance Famille*, interviendra dans le courant de l'année.

La future crèche rue Robert Schuman, cet espace dédié à la petite enfance avec l'accueil d'enfants porteurs de handicaps, sera construit en lieu et place de 3 maisons déshabitées. D'environ 500 m², elle disposera d'un potentiel de 38 places et inclura un espace « snoezelen » et un jardin. Pour faciliter les mouvements pendulaires, un dépôt minute sera créé.

Estimation : 1 500 000 € et livraison : fin 2019

Service Jeunesse, Accueils de Loisirs

De ce service dépendent 4 ALSH maternels, 5 ALSH élémentaires et un ALSH 12/17 ans qui fonctionnent tout au long de l'année les mercredis, petites vacances scolaires et été pour une offre d'accueil à destination des enfants scolarisés de 2 ans à 17 ans.

Différentes formules d'accueils sont proposées aux familles marcquoises pour s'adapter à leurs rythmes et besoins. Les effectifs en ALSH sont en augmentation.

Des ateliers culturels, de loisirs ou sportifs sont également proposés dans les Maisons de la Jeunesse (MJ).

A ce sujet, la Ville souhaite s'engager dans une réflexion portant sur la MJ du Pont, positionnée dans une maison d'habitation et qui ne répond plus aux attentes des utilisateurs. Une étude sera menée pour accueillir dans de bonnes conditions les 150 usagers qui la fréquentent.

Plus globalement, c'est l'activité des Maisons de la Jeunesse avec une réflexion sur les ateliers proposés qui doivent être en lien avec les attentes actuelles des jeunes.

Certaines Maisons de la Jeunesse s'articulent déjà autour de domaines de compétences : sport à la Maison de la Jeunesse du Plouich et du Buisson et musique à la Maison de la Jeunesse du Pont. En s'inscrivant dans une Maison de la Jeunesse, l'adhérent pourrait ensuite participer à l'ensemble des activités proposées dans toutes les autres.

Par ailleurs, de nombreuses activités sportives, culturelles et de loisirs sont proposées directement aux jeunes marcquois par la Ville, notamment au Parc du Petit Prince et au Conservatoire, et par un grand nombre d'associations soutenues par la municipalité dont Danse Création et le CLAP.

La Ville continuera par ailleurs à participer financièrement aux activités des scouts par le biais de subventions. Marcq-en-Barœul compte près de 600 jeunes engagés dans ce mouvement, dans 5 groupes différents dont 4 sont accueillis à l'espace Breughel mis à disposition par la Ville.

L'offre à destination des jeunes marcquois est donc très dense et diversifiée et doit tenir compte des évolutions dans pratiques.

Les manifestations en 2018

Des événements seront à nouveau organisés avec l'objectif de rayonner sur l'ensemble de la commune : baby-sitting dating, « job dating animateurs » (recrutement des animateurs de l'été), « Dansez Marcq ! », Fête du Jeu, Rando Cyclo Jeunes et Familles, baby-sitting dating de rentrée, Allumoirs à l'Hippodrome, « Chantez Marcq ! », Journée Internationale des Droits de l'Enfant.

Les bourses BAFA et permis de conduire sont reconduites pour permettre aux jeunes de 16 à 25 ans de bénéficier d'une aide financière de la Ville pour passer leur BAFA ou permis de conduire en contrepartie d'heures de bénévolat réalisées auprès de la Ville ou d'associations marcquoises.

Deux semaines de séjours vacances seront également proposées dans le cadre des ALSH de l'été.

Animation de quartiers et animation des aînés

Animation des aînés

Le service coordonne 6 foyers d'aînés, l'ensemble des animations pour les aînés et séniors, deux TULIP qui aident aux déplacements de nos aînés, le Conseil des Séniors, le Salon Séniors Actifs (tous les deux ans), deux banquets, 6 sorties escapades, des ateliers aux multiples thématiques, l'opération boîte de chocolats ou places de cinéma tout en assurant un lien étroit avec le secteur associatif des aînés et les maisons de retraites.

2018 verra se mettre en place la réorganisation de cette mission avec un lien fonctionnel direct avec le CCAS et la Direction des Séniors.

Animation de quartiers

Les missions du service sont variées : accompagner les associations de quartier au quotidien dans leurs démarches, développer les festivités, braderies et projets. Un rapprochement avec la culture, d'ores et déjà effectif dans des manifestations telles que la Saint-Vincent d'Automne, permettra de renforcer l'exigence de qualité.

Le Forum des Associations continuera à être assuré en alternance un an sur deux avec le Salon des Séniors Actifs. La Fête du Parc Valmy, Pont en Fête et la Saint-Vincent d'Automne continueront à rythmer l'année. Enfin, le Marché de Noël associatif et la braderie des enfants fermeront l'année à l'Hippodrome, en lien avec le spectacle Son et Lumière de la Nativité.

Vie associative

Accompagner les associations de quartier au quotidien dans leurs démarches, dans leurs festivités, braderies et projets, mettre en place un marché de Noël associatif, la fêtes des allumoirs et l'ensemble des braderies de quartier, gérer les mises à disposition d'équipements municipaux seront autant de missions assurées par le service.

La politique de la ville

2018 marquera une nouvelle fois l'engagement de la Ville aux côtés des habitants du quartier de la Briqueterie sur les trois objectifs stratégiques définis par la Ville : l'emploi et le développement économique, la réussite éducative et la cohésion sociale.

La Ville s'inscrit dans la poursuite du projet DEMOS avec l'ONL pour permettre l'accès à la musique de jeunes de 7 à 12 ans, de même qu'avec l'Opéra pour le projet Finoreille. Egalement, au titre de la réussite éducative, le partenariat avec la Sauvegarde du Nord sera poursuivi pour assurer un suivi des familles et des élèves.

La Ville de Marcq-en-Barœul accueillera en 2019 le premier centre de formation Cuisine Mode d'Emploi situé au nord de Paris. Cuisine Mode d'emploi a été co-fondée par Thierry Marx, chef étoilé, Véronique CARRION et Philippe CARRION en 2012.

Les centres de formation Cuisine Mode d'Emploi fondent une nouvelle approche de la formation aux métiers de la restauration, de la boulangerie et du service en salle, secteurs structurellement créateurs d'emplois. La formation est courte, opérationnelle, totalement gratuite et vise à mettre en mode dynamique les personnes à la recherche d'un emploi. La formation est composée de huit semaines de formation théorique et pratique, et de trois semaines de stage en entreprise durant lequel les stagiaires sont accompagnés par un tuteur.

Dans le cadre d'une convention tripartite avec l'EPARECA (établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux) qui sera maître d'ouvrage, la Métropole Européenne de Lille et la Région, le centre de formation sera construit dans le quartier de la Briqueterie.

En 2018, la Ville concrétisera l'acquisition du foncier auprès de Vilogia pour un montant de 308 000 €. Ce terrain et la parcelle où se situe le micro-hôtel d'entreprises, estimée à 255 000 € par la direction immobilière de l'Etat, seront mis à disposition par la Ville à l'EPARECA sous la forme d'un bail emphytéotique. Les travaux devraient débiter au cours du second semestre 2018.

Cette opération nécessitera le déplacement du micro-hôtel d'entreprises rue de l'Ermitage dans des locaux plus vastes et plus adaptés qu'actuellement.

À l'issue du stage, 92 % des stagiaires sont à l'emploi dans les trois mois suivants le stage. Depuis la création de Cuisine Mode d'Emploi, 74 % de l'ensemble des stagiaires sont à l'emploi. L'installation de centre de formation « Cuisine Mode d'Emploi » permettra d'offrir de véritables perspectives d'insertion professionnelle pour les demandeurs d'emploi marcquois et non marcquois.

Des actions pour les plus fragiles

Avec son Centre Communal d'Action Sociale, la Ville reste mobilisée dans la lutte contre les exclusions, et l'assistance aux personnes vulnérables, dans l'accompagnement des allocataires RSA et le maintien des enveloppes dédiées aux aides facultatives.

Le lien social sera maintenu grâce à des actions telles la coordination de la fête « Noël Ensemble », l'acheminement de denrées aux Restos du Cœur et au Centre Social et Culturel au bénéfice de l'aide d'urgence alimentaire.

Pour mettre en œuvre la politique volontariste de la ville en matière d'action sociale en faveur des marcquois, le soutien financier sera aussi développé : le cadre des aides facultatives sera élargi aux bourses d'aide aux séjours linguistiques (collégiens marcquois).

La direction de l'Action Sociale sera aussi renforcée, et seront développés avec les acteurs associatifs et institutionnels du territoire.

La création et le financement d'un observatoire communal des données sociales s'inscrit dans une volonté d'accompagner une réflexion, de nourrir l'orientation politique, et de co-construire les actions sociales à venir.

Afin d'améliorer la gestion partagée des demandes de logements sociaux et de satisfaire l'information aux prospects, le service Logement a rejoint le CCAS et travaillera en étroite collaboration avec la direction Action Sociale.

La direction des services de maintien à domicile devient la direction des Seniors. Elle apporte ainsi une réponse globale à l'accompagnement et l'information aux personnes âgées et retraitées, et élargit ses missions en pilotant également l'animation et le suivi du Conseil des Seniors.

Le CCAS poursuivra sa démarche dans l'amélioration de ses services de maintien à domicile : une évaluation externe sera engagée et permettra de faire émerger des axes de progression.

Afin d'assurer la continuité du service pour répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie, le CCAS a mis en place au 1er janvier 2018, un dispositif d'astreintes à la semaine, 7 jours sur 7.

Des ateliers de prévention habitat et d'actions du bien vieillir se tiendront en mars et avril.

Dans le cadre de la loi ASV – Adaptation de la Société au Vieillessement, la réflexion de la tarification qui été engagée a engendré une diminution des frais mensuels pour 80% de nos bénéficiaires de l'APA – Allocation Perte d'Autonomie.

Le 23 janvier 2018

Envoyé en préfecture le 07/02/2018

Reçu en préfecture le 07/02/2018

Affiché le

The logo for SLO (Service Local d'Orientation) is located in the top right corner. It consists of the letters 'SLO' in a bold, blue, sans-serif font, with a stylized blue wave or underline beneath the letters.

ID : 059-215903782-20180205-2018_02_0003DEL-DE